

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

SYNDICAT MIXTE SAVOIE DÉCHETS


SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS





SOMMAIRE

ÉDITO

3

SAVOIE DÉCHETS

4

- 5 Territoire d'intervention
- 6 Organisation institutionnelle
- 8 Organisation opérationnelle
- 10 Anticiper et réduire
- 17 Concerter & coopérer
- 19 Repères
- 20 Communiquer

TRI ET VALORISATION MATIÈRE

22

- 22 2 centres de tri
- 23 Les flux traités
- 24 Organisation opérationnelle
- 26 Le process du centre de tri de Chambéry
- 28 Tonnages et évolutions
- 31 Quels débouchés pour les matières triées ?

INCINÉRATION ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

34

- 34 Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets
- 35 Le traitement des DASRI
- 36 Le process de l'UVETD
- 38 L'incinération en chiffres
- 40 Quelles destinations en sortie de l'UVETD ?
- 42 L'incinération et l'environnement

LES INDICATEURS FINANCIERS

46

- 47 Dépenses et recettes de fonctionnement de l'UVETD
- 48 Dépenses et recettes de fonctionnement des centres de tri
- 50 Tarification des prestations 2021



MARIE BENEVISE
PRÉSIDENTE DE SAVOIE DÉCHETS

Il y a bientôt un an, les élus des intercommunalités de la Savoie m'ont confié la présidence de Savoie Déchets.

Notre syndicat, exploite pour le compte de ses 13 adhérents, les installations permettant le traitement des ordures ménagères et assimilées de toute la Savoie. Ces outils sont structurants pour notre territoire, notamment dans un contexte actuel de ressources limitées, où nous avons besoin de transformer nos déchets en ressources matières, énergétiques, et organiques.

Avec les 8 vice-présidents représentant la diversité de notre territoire, nous développons une gouvernance partagée au service des adhérents, avec la volonté de co-construire la politique du syndicat, en prenant en compte les réalités de chacun.

Nous portons ainsi des projets majeurs pour notre territoire :

- produire une énergie locale : alimenter le réseau de chauffage urbain de Chambéry, et augmenter de 30 % la chaleur fournie, grâce à la récupération de la chaleur fatale,
- améliorer nos outils industriels avec en 2022 l'adaptation du centre de tri de Chambéry pour trier tous les emballages plastiques, et la modernisation de l'UVETD visant notamment à améliorer la gestion des fumées,
- permettre la valorisation organique des déchets alimentaires, avec le lancement d'un site pilote en mai 2022 pour le compostage des biodéchets qui seront collectés séparément sur certaines collectivités,
- préparer l'avenir, avec le projet de construction d'un nouveau centre de tri à horizon 2025, permettant de mieux trier nos emballages recyclables, en coopération avec le SYCLUM, le SIBRECSA, les communautés de communes de Bugey sud et des Sources du Lac d'Annecy.

Nous travaillerons en 2022 à élaborer le plan stratégique du syndicat en fonction des enjeux du territoire et des besoins des adhérents. Ainsi Savoie Déchets pourra évoluer vers d'autres missions, telles que, porter des actions de communication à l'échelle départementale, faire évoluer les modalités de transports.

La co-construction se développe aussi au sein des services de Savoie Déchets, avec la volonté que chacun et chacune des agent(e)s puisse inscrire son action au quotidien dans les objectifs et valeurs portés par le syndicat. Cette année 2021 a de nouveau été impactée par la crise sanitaire, avec une répercussion sur nos déchets. Je souhaite remercier tous les agent(e)s qui œuvrent quotidiennement avec implication pour faire fonctionner nos installations et ce même au plus fort de la pandémie.

L'engagement et les qualités professionnelles des agents de Savoie Déchets nous a permis d'acter la gestion en régie du futur centre de tri, et également de nous orienter vers une gestion en SPIC (Service Public Industriel et Commercial) depuis le 1er janvier 2022, qui permet d'adapter nos conditions de recrutement aux besoins de technicité du secteur industriel.

Enfin, tous ces projets nous permettent de mieux valoriser nos déchets, mais l'objectif premier reste la recherche du meilleur moyen de préserver une ressource existante. Ainsi avant de chercher à faire de nos déchets des ressources, notre priorité doit être de ne pas transformer nos ressources en déchets. C'est pourquoi, Savoie Déchets va aussi porter et accompagner des projets de réduction des déchets, d'économie circulaire, notamment en soutenant le réseau SoluCir qui promeut des solutions circulaires en pays de Savoie ou encore la matériauthèque "Enfin Réemploi", filière de réemploi de matériaux de construction en Savoie.

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !



SAVOIE DÉCHETS

236
COMMUNES

541 161
HABITANTS*

Savoie Déchets est un syndicat mixte de traitement des déchets dont les compétences obligatoires sont :

- le **traitement des ordures ménagères et assimilées**,
- le **tri et la valorisation des collectes sélectives**.

Savoie Déchets peut également assurer des prestations de services et répondre à des consultations liées à ses compétences afin de traiter des déchets pour le compte de tiers.

**Population DGF (dotation globale de fonctionnement) : population totale + résidences secondaires et places de caravanes*

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Les collectivités membres bénéficient d'une filière de traitement complète et pérenne.

Être adhérent de Savoie Déchets leur permet de :

- Gérer en direct, en toute indépendance et en toute transparence, des équipements industriels performants,
- Contribuer au développement du tri des collectes sélectives et des biodéchets,
- Participer aux orientations et aux décisions politiques collectives,
- Respecter la réglementation en vigueur et les principes de proximité de traitement des déchets,
- Maîtriser les coûts de traitement,
- Participer à la production d'énergie locale.

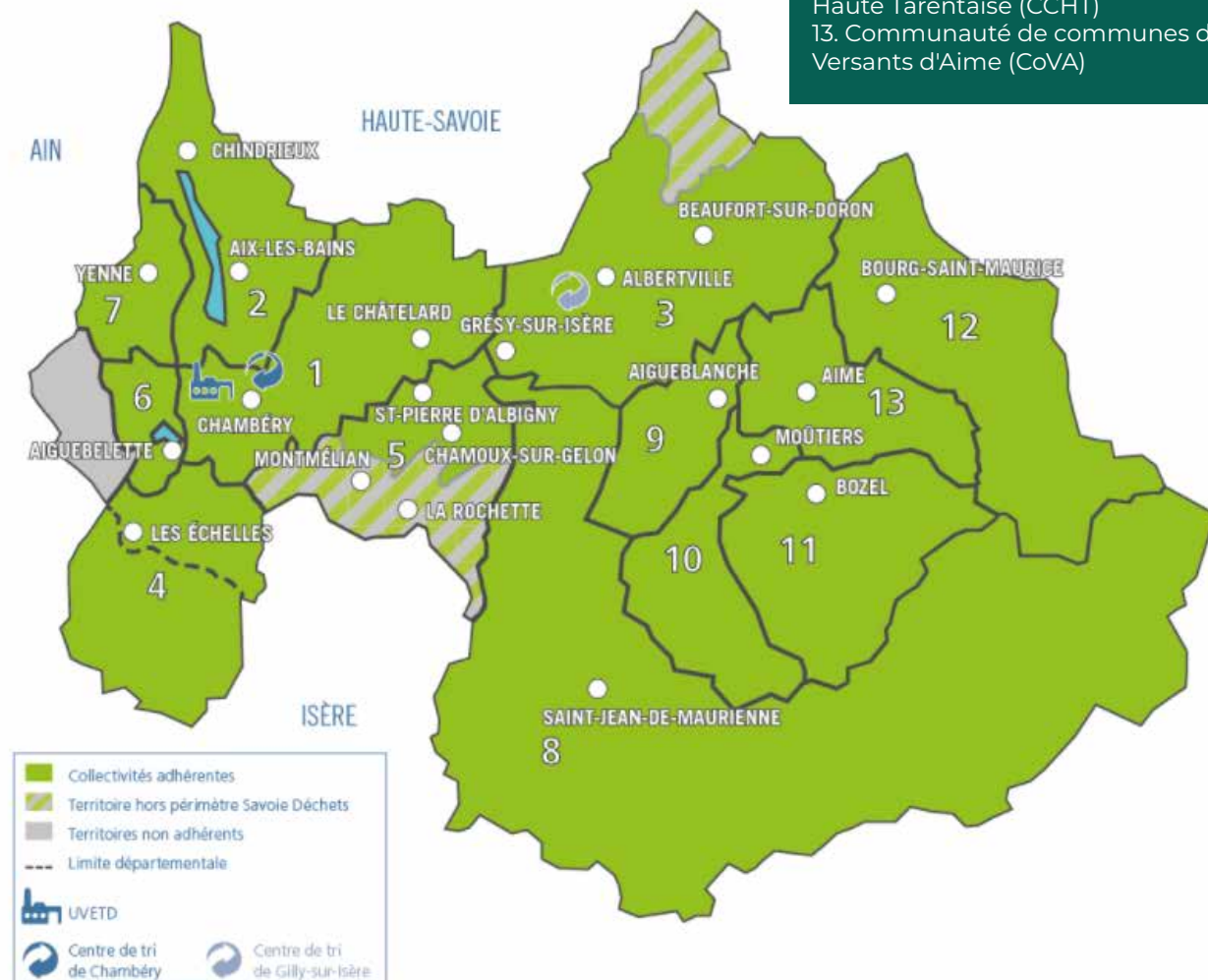
Pour des raisons de proximité, les compétences « collecte des déchets ménagers et assimilés », « collecte des produits recyclables » et « gestion des déchetteries » ont été conservées par les collectivités adhérentes.

13

COLLECTIVITÉS

LES 13 MEMBRES ADHERENTS DE SAVOIE DECHETS

1. Grand Chambéry
2. Grand Lac
3. Communauté d'agglomération Arlysère
4. Communauté de communes Coeur de Chartreuse
5. Communauté de communes Coeur de Savoie
6. Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)
7. Communauté de communes de Yenne
8. Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de Maurienne (SIRTOMM)
9. Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA)
10. Communauté de communes Coeur de Tarentaise (CCCT)
11. Communauté de communes Val Vanoise (CCVV)
12. Communauté de communes de Haute Tarentaise (CCHT)
13. Communauté de communes des Versants d'Aime (CoVA)



ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Le Syndicat mixte est placé sous la responsabilité d'un président et de 8 vice-présidents. Le fonctionnement de Savoie Déchets est assuré par un comité syndical composé de 39 élus représentant les 13 collectivités membres.

Membres du comité syndical du 4 mars 2022

GRAND CHAMBERY

143 787 hab. DGF* 2021
8 sièges



Marie
BENEVISE
La Présidente



Jean-Marc LEOUTRE
6^{ème} Vice-Président



Arthur BOIX-NEVEU
7^{ème} Vice-Président
en charge des centres de tri



Laurent GRILAUD



Pierre BRUN



Max JOLY



Maryse FABRE



Walter SARTORI

SUPLÉANTS

Vincent BOULNOIS
Jean-Pierre COENDOZ
Christophe RICHEL
Philippe FERRARI
Alexandra TURNAR
Raphaële MOURIC
Florence BOURGEOIS
Farid REZZAK

CC COEUR DE CHARTREUSE

19 083 hab. DGF* 2021
2 sièges



Denis BLANQUET
1^{er} Vice-Président
en charge des ressources humaines



Murielle GIRAUD

SUPLÉANTS

Raphaël MAISONNIER
Jean-Claude SARTER

CC COEUR DE SAVOIE**

12 980 hab. DGF* 2021
2 sièges



Nicolas VAN STRAATEN



Marc GIRARD

SUPLÉANTS

Rémy SAINT-GERMAIN
Philippe FANTIN

CC VAL VANOISE

27 134 hab. DGF* 2021
1 siège



René RUFFIER-LANCHE

SUPLÉANT

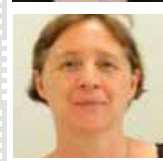
Jean-Marc BELLEVILLE

GRAND LAC

82 514 hab. DGF* 2021
6 sièges



Jean-Marc DRIVET
2^{ème} Vice-Président
en charge des biodéchets



Marie-Claire BARBIER



Thibaut GUIGUE



Florian MAÎTRE



Philippe LAURENT



Yves GRANGE

SUPLÉANTS

Benoît BADIN
Gwennyn TANGUY
Marina FERRARI
Daniel CARDE
Christian PERRUISSET
Jean-Claude CROZE

CC DU LAC D'AIGUEBELETTE

6 773 hab. DGF* 2021
1 siège



Christophe VEUILLET

SUPLÉANT

Daniel TAIN

*Population DGF (dotation globale de fonctionnement) : population totale + résidences secondaires et places de caravanes

**En représentation-substitution des communes de Cruet, Fréterive, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Pierre-d'Albigny, Betton-Bettonnet, Bourgneuf, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Champlarent, Châteauneuf, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Hauteville, Montendry, Villard-Léger.

Pour chaque délégué titulaire, le groupement membre élit également un délégué suppléant appelé à siéger avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Au cours de l'année 2021, le Comité syndical s'est réuni 9 fois.

CA ARLYSÈRE

68 358 hab. DGF* 2021
6 sièges



Frédéric BURNIER-FRAMBORET
3^{ème} Vice-Président
en charge de la stratégie foncière et de la gestion des installations de Savoie Déchets qui ne sont plus en activité



Christian RAUCAZ
8^{ème} Vice-Président
en charge des finances



Alain ZOCCOLO



Serge DAL BIANCO



Françoise VIGUET-CARRIN



Raphaël THEVENON

SUPLÉANTS

Bérénice LACOMBE
Xavier DESMARETS
Christian EXCOFFON
Michel ROTA
Umberto DIMASTROMATTEO
Sandrine BERTHET

CC VALLÉES D'AIGUEBLANCHE

11 553 hab. DGF* 2021
1 siège



Thierry BRUNIER

SUPLÉANT

François DUNAND

SIRTOM DE MAURIENNE

73 426 hab. DGF* 2021
6 sièges



François CHEMIN
4^{ème} Vice-Président
en charge de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD)



Joël CECILLE



Enrica SANDFORD



Christian SIMON



Jean-Pierre ROUGEAUX



José VARESANO

SUPLÉANTS

Florian PERNET
Claude REYNAUD
Jean-Claude PERRIER
Jocelyne DEJEAN
Jean-Michel AUGEM
Christian JACOB

CC COEUR DE TARENTEISE

23 371 hab. DGF* 2021
1 siège



Georges DANIS

SUPLÉANT

Romain SOLLIER

CC HAUTE TARENTEISE

40 335 hab. DGF* 2021
2 sièges



Jean-Claude FRAISSARD
5^{ème} Vice-Président
en charge de la mutualisation des transports



Yannick AMET

SUPLÉANTS

Lionel ARPIN
Alain EMPRIN

CC DES VERSANTS D'AIME

24 086 hab. DGF* 2021
2 sièges



Bernard HANRARD



Lucien SPIGARELLI

SUPLÉANTS

Jean-Louis SILVESTRE
Christian VIBERT

CC YENNE

7 761 hab. DGF* 2021
1 siège



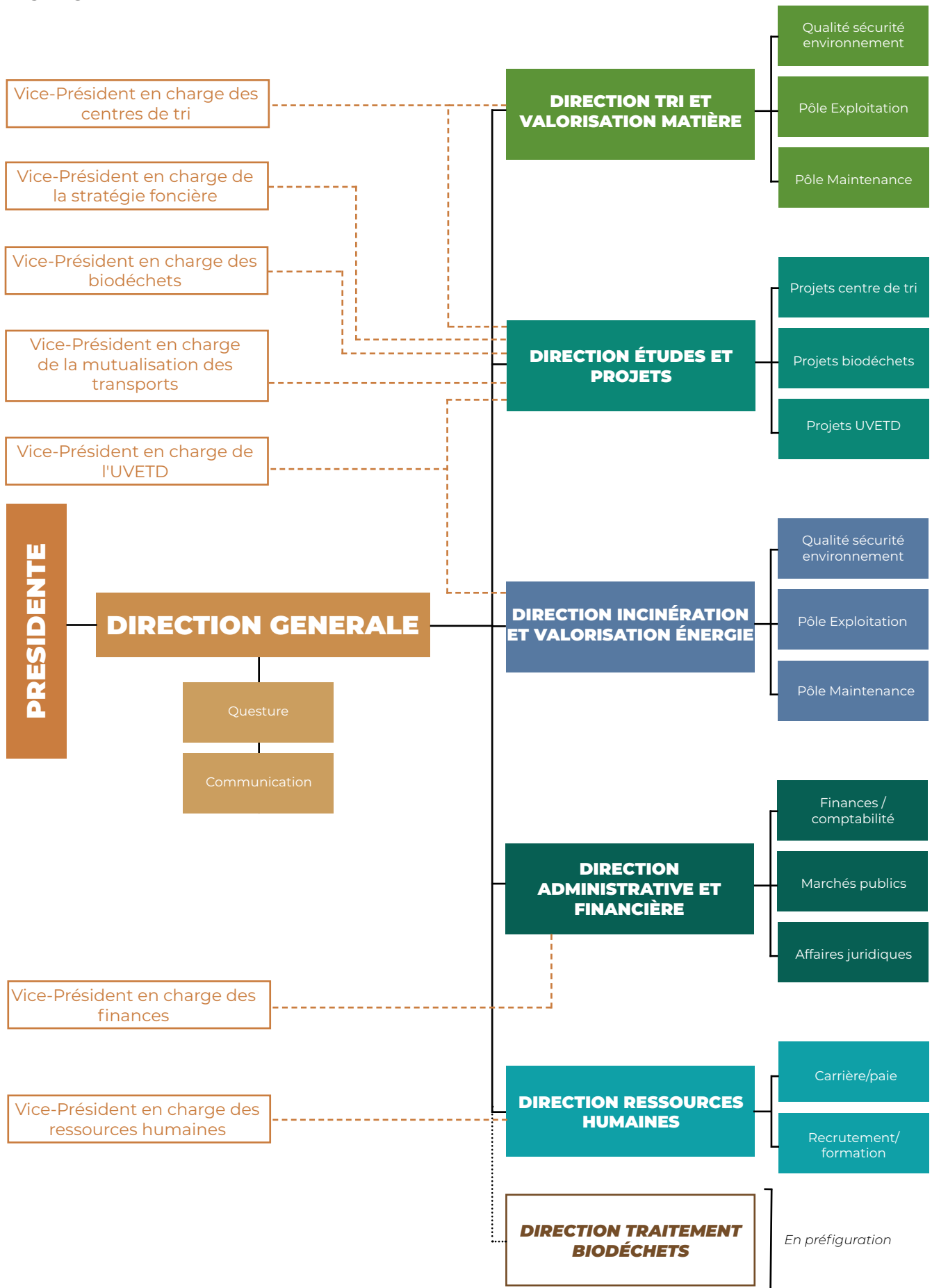
Laurence BOIRON

SUPLÉANT

Pierre SULPICE

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Organigramme de Savoie Déchets



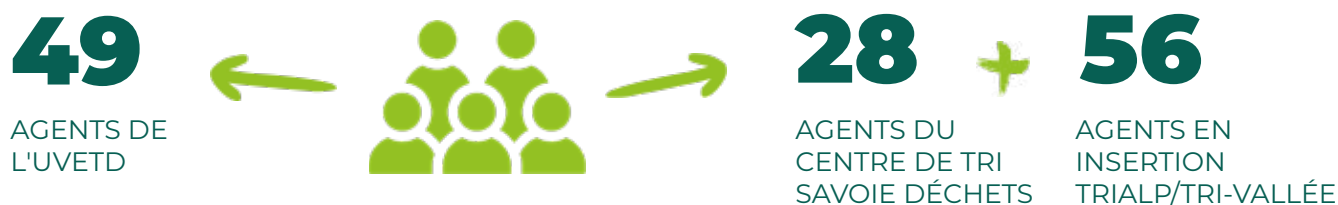
Le fonctionnement opérationnel de Savoie Déchets s'appuie sur 5 directions :

- Tri et valorisation matière,
- Études et projets,
- Incinération et valorisation énergie,
- Administration et finances,
- Ressources humaines.

Il est assuré par :

- Un service support de 17 agents,
- Une équipe technique de 49 agents pour la maintenance et l'exploitation de l'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets,
- Une équipe technique et administrative de 28 agents pour l'exploitation des centres de tri de Chambéry et de Gilly-sur-Isère.

Une convention signée avec Grand Chambéry permet à Savoie Déchets de bénéficier de l'expertise de ses services fonctionnels (direction des systèmes d'information, logiciels métier Finances).



Modification du statut du syndicat : de Service Public Administratif (SPA) en Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC)

Afin de faciliter le recrutement des personnels techniques (qui jusqu'à présent suit les règles de la fonction publique), le comité syndical a décidé de mettre en œuvre à partir de janvier 2022 une délibération prise le 22 juin 2018 permettant le changement du statut de Service Public Administratif (SPA) de Savoie Déchets en Service Public ayant un caractère Industriel et Commercial (SPIC).

Les conclusions de l'audit en ressources humaines réalisé par le Centre de Gestion du Rhône lors du 1^{er} semestre 2021 ayant mis en avant les difficultés de recruter ont conforté cette prise de décision.

Cet audit a également mis en évidence le besoin de renforcer les moyens humains du syndicat, en raison notamment de la multiplication des phases d'études et opérationnelles de plusieurs projets majeurs pour le syndicat et ses adhérents : phase transitoire du centre de tri, nouveau centre de tri, mise aux normes de l'UVETD, récupération de la chaleur fatale, biodéchets...

Plusieurs postes ont ainsi été créés dès 2021, et de nouveaux collaborateurs recrutés :

- 2 chefs de projets industriels,
- Une cheffe de projets spécialisée en tri des collectes sélectives,
- Un chef de projets traitement des biodéchets,
- Une assistante administrative à l'UVETD.



En 2022, la création d'un poste de gestionnaire en ressources humaines est prévue afin de renforcer le service.

En incluant ces renforts, les charges de personnel du syndicat, estimées à 5,1 millions d'euros en 2022, représentent dans le budget :

- 16 % des charges de fonctionnement du budget général de Savoie Déchets (ensemble du personnel des services supports et de l'UVETD),
- 18 % des charges de fonctionnement des budgets consolidés (budget général + budgets annexes centres de tri).

ANTICIPER ET REDUIRE

MIEUX VALORISER

TRANSFORMER L'ÉNERGIE « PERDUE » EN CHALEUR

Savoie Déchets et la ville de Chambéry, autorité organisatrice du chauffage urbain, ont étudié la possibilité d'augmenter la part de chaleur provenant de l'énergie produite par l'UVETD. Aujourd'hui, un tiers de cette énergie n'est pas valorisé. Les collectivités ont développé un projet consistant à produire de l'eau surchauffée à partir de l'énergie « perdue », appelée « énergie fatale », pour alimenter le Réseau de Chauffage Urbain (RCU).

Pour ce faire, des investissements sont prévus à l'UVETD (environ 10 millions d'euros) et le RCU doit installer de nouvelles conduites entre l'UVETD et la centrale de production de Bissy (environ 3 millions d'euros). Ce projet a été initié au cours de l'année 2020 et s'inscrit pleinement dans une démarche de transition énergétique et écologique du territoire. Il permet de :

- Optimiser la valorisation de l'énergie issue de l'incinération : à tonnage équivalent de déchets, l'énergie thermique valorisée par l'UVETD augmentera d'environ 30 % (de 90 à 123 GWh/an) par rapport à la situation actuelle,
- Accroître l'autonomie énergétique du territoire,
- Porter le taux d'Énergies Renouvelables (EnR) dans le mix énergétique du chauffage urbain, à 76 % (contre 70 % aujourd'hui),
- Baisser la consommation d'énergie fossile, estimée à 25 GWh/an, permettant ainsi d'économiser 3 500 à 6 000 tonnes équivalents de CO₂ chaque année,
- Assurer un prix compétitif de la chaleur livrée aux abonnés du réseau de chaleur,
- Augmenter sensiblement les recettes d'énergie de l'UVETD et donc impacter favorablement le coût net de traitement des ordures ménagères.

Une meilleure valorisation de l'énergie permet notamment une moindre augmentation de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes).

Les études ont été réalisées au cours de l'année 2021. L'ouverture du chantier sur le site de l'UVETD a eu lieu mi-mars 2022.

Les principaux travaux consistent à :

- Installer deux nouveaux échangeurs d'eau surchauffée,
- Remplacer la turbine existante,
- Optimiser le fonctionnement de la sous-station de vaporisation existante.

La réception complète de la nouvelle installation est prévue fin 2022.



Chaleur Fatale
Echangeurs d'eau surchauffée

TRIER ET VALORISER TOUS LES EMBALLAGES

La loi n°2015-992 dite « Loi de Transition Énergétique » impose la mise en place d'ici le 1^{er} janvier 2023 des « extensions de consignes de tri ». L'objectif à l'échelle nationale est de simplifier le geste de tri et de massifier les emballages collectés (barquettes, films, pots, etc.) pour augmenter les performances de recyclage.

Afin de pouvoir traiter ces nouvelles matières, de manière simplifiée, une consultation a été lancée par Savoie Déchets pour faire évoluer le process existant sur le centre de tri de Chambéry. L'attribution du marché a été réalisée en février 2022. Les travaux sont prévus au troisième trimestre pour une mise en service du nouveau process avant la fin de l'année 2022.

La durée d'arrêt complet du site de Chambéry en phase de travaux devrait être réduite à 3 semaines, ce qui limitera les coûts inhérents à l'exportation des tonnages.

Le coût global de ce projet est d'environ 2 millions d'euros.

Les centres de tri existants (Chambéry et Gilly-sur-Isère) ne peuvent être modernisés pour traiter à long terme et dans de bonnes conditions un flux en extension de consignes de tri, les surfaces foncières des deux sites étant notamment insuffisantes.

Les perspectives de gisement (en prenant en compte l'extension des consignes de tri, les évolutions de population, et la mise en œuvre de plan de réduction des déchets) montrent que les tonnages des adhérents de Savoie Déchets devraient atteindre 25 000 tonnes en 2025.

En intégrant les tonnages des partenaires de Savoie Déchets qui n'ont pas de solution de tri en proximité (SYCLUM, CC Bugey Sud, SIBRECSA et CC Sources du Lac d'Annecy), le tonnage prévisionnel serait de 37 000 tonnes en 2025. Ce qui permettrait alors d'atteindre les 40 000 tonnes optimales d'un point de vue technico-économique pour créer un nouveau centre de tri.

Une étude complémentaire sur les différents sites potentiels d'exploitation a montré que le scénario présentant le meilleur bilan était celui d'un centre de tri d'une capacité annuelle de 40 000 tonnes environ, sur le site situé dans la zone industrielle de Bissy.

Une opportunité foncière dans cette zone, à proximité immédiate de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD), et correspondant à ces critères s'est présentée au mois de juillet 2021.

Compte tenu de la proximité des sites, du futur centre de tri, de l'UVETD et des services supports de Savoie Déchets, une mutualisation partielle des moyens techniques, matériels et humains devrait permettre une optimisation et l'exploitation du futur centre de tri en régie directe.

Une consultation en vue de la passation d'un marché de conception-réalisation du futur centre de tri selon la procédure de dialogue compétitif a été lancée en octobre 2021, et les candidatures de plusieurs groupements ont été réceptionnées en novembre 2021.

Un partenariat inter-territoire

Pour sécuriser les tonnages du futur centre de tri, Savoie Déchets s'est rapproché de ses partenaires, le SYCLUM, la communauté de communes Bugey-Sud, le SIBRECSA, et la Communauté de communes Sources du Lac d'Annecy pour la création d'une entente intercommunale pour les associer au suivi et aux décisions nécessaires à la construction et à l'exploitation du nouveau centre de tri.

Dans un souci de transparence et afin d'avoir une réelle gouvernance partagée sur ce projet, un Comité de Pilotage (COPIL) composé d'un élu référent par adhérent de Savoie Déchets et d'un élu référent par partenaire a été créé.



Concernant les phases suivantes, le planning prévisionnel de ce projet est le suivant :

- 2021 : sélection des candidats,
- 2022 : dialogue compétitif,
- 2023 : autorisations administratives (ICPE et permis de construire),
- 2024 : construction du centre de tri,
- 2025 : mise en service industrielle du centre de tri.

VALORISER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Par son article 88 la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, la loi Anti Gaspillage pour l'Economie Circulaire impose la mise en place, d'ici le 1^{er} janvier 2024, de solutions de tri à la source des biodéchets, à tout producteur ou détenteur de biodéchets.

Aujourd'hui collectés en mélange avec les déchets non-valorisables, ils représentent un tiers du contenu de nos ordures ménagères résiduelles incinérées.

Constitué à 80 % d'eau et 20 % de matière organique, le gisement des biodéchets est une ressource locale, qui une fois transformée en compost ou en biogaz, contribuera à la résilience alimentaire et énergétique de nos territoires.

Savoie Déchets et ses adhérents travaillent ensemble sur la thématique des bio-déchets en intégrant l'horizon fixé par la loi, afin que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles. Sont considérés comme biodéchets : préparation et restes de repas seuls ou en mélange avec des assiettes, couverts et emballages compostables normalisés.



L'étude technico-économique pour la gestion des biodéchets réalisée par Savoie Déchets en mars 2019 évalue à 31 800 tonnes le gisement captable sur le périmètre du syndicat.

Cette étude prospective fait également état des solutions disponibles de traitement. À savoir, le compostage pour une gestion de proximité dès les premières quantités, ou la méthanisation une fois la filière maîtrisée et pérennisée.

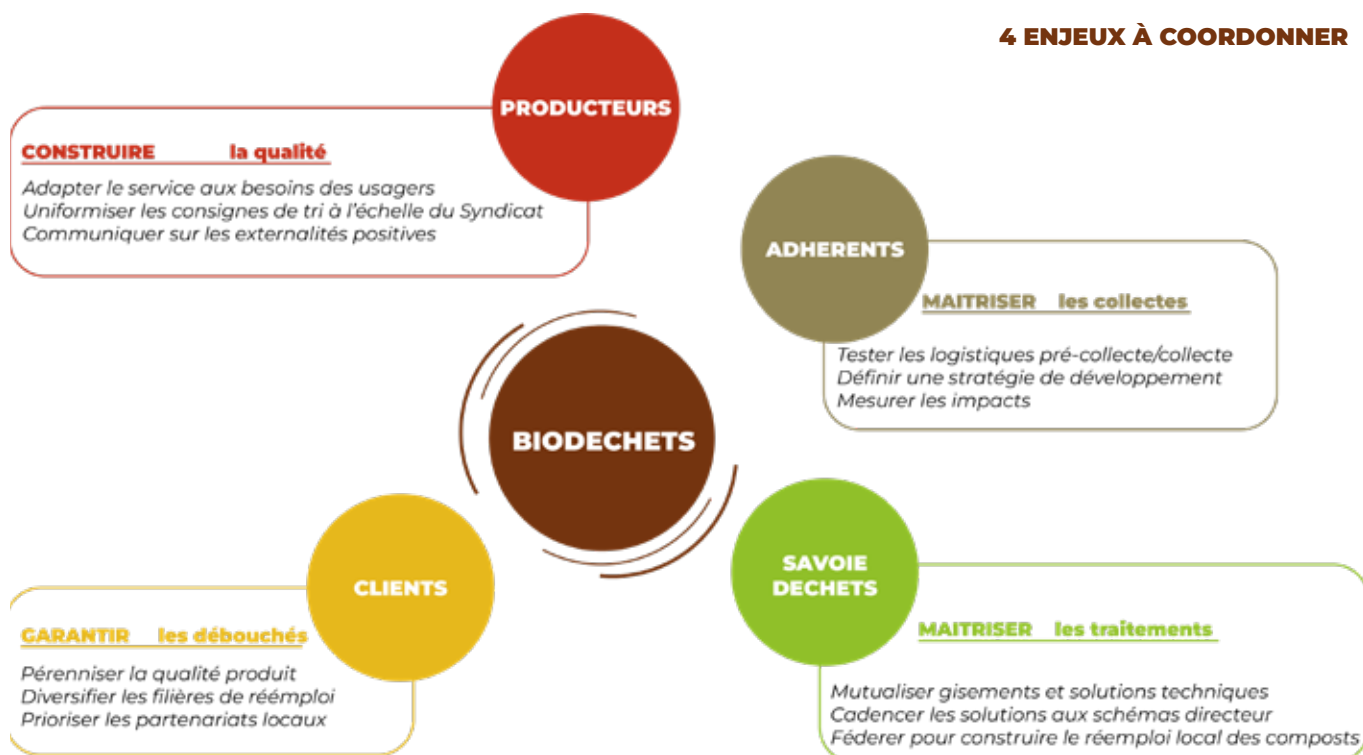
Quelques soient les modalités techniques, dans un objectif de maîtrise des coûts et de pérennité des solutions apportées, l'étude préconise :

- La densification des tonnages au-delà du périmètre de chaque intercommunalité par zones géographiques homogènes.
- L'intégration des solutions de traitement au territoire dans une réflexion transversale de filière et de partenariats avec l'ensemble des acteurs socio-économiques concernés.

En 2021, Savoie Déchets a consulté ses adhérents pour connaître leurs pratiques en matière de gestion des biodéchets afin de bâtir une feuille de route collective et a recruté un chargé de mission « biodéchets » en septembre 2021 pour co-construire, accompagner et développer les solutions au plus près des territoires.

Une filière de territoire

4 ACTEURS CONCERNÉS
4 ENJEUX À COORDONNER



Pour l'année 2022, il s'agira de proposer et de conduire un pilote opérationnel de préfiguration en réponse aux besoins immédiats exprimés par les adhérents, et aux besoins de long terme relatifs à la conduite d'une stratégie territoriale pluriannuelle adaptée aux spécificités du territoire Savoyard.



Site de pilote compostage de Biodéchets à Chambéry
mai 2022

ECONOMIE CIRCULAIRE

ENFIN ! RÉEMPLOI : LA MATERIAUTHÈQUE

Savoie Déchets participe à des actions ou projets contribuant à la limitation de la production des déchets, à la lutte contre les gaspillages, concourant à l'économie circulaire conformément à ce que prévoient les statuts du syndicat.

Dans ce cadre, une subvention de 25 000 € a été allouée au collectif « Enfin! Réemploi ». Ce collectif porté par l'association Les Chantiers Valoristes, Nantet Locabennes, Trialp, ENSAM et Kayak architecture, a pour ambition de structurer une filière professionnelle autour du réemploi de matériaux de construction en Savoie, afin de participer à réduire la part de déchets et de consommations générées par le secteur du BTP.



Savoie Déchets soutient le projet de matériau thèque, une plateforme pour le réemploi et le reconditionnement des matériaux de construction en Savoie (vente de produits et matériaux de construction collectés sur les chantiers de démolition, invendus, etc...)

SOLUCIR : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN SAVOIE MONT BLANC

La mission de l'association Solucir est de favoriser le déploiement et l'émergence de solutions circulaires pour le territoire.

A ce titre l'association a vocation à proposer des événements et des outils pour faire grandir le réseau d'acteurs et promouvoir l'économie circulaire sur le territoire des 2 Savoie, par l'intermédiaire des actions suivantes :

- Des événements phares visant l'ensemble des entreprises du territoire pour donner de la visibilité aux structures qui entreprennent dans l'économie circulaire, informer, motiver et appeler à l'action,
- Des outils et actions de sensibilisation à destination de différents publics du territoire (entreprises et entrepreneurs, élus, techniciens, associations, grand public...),
- Un annuaire de solutions circulaires du territoire, mis à jour régulièrement,
- Des ateliers en intelligence collective ciblés auprès des acteurs les plus concernés pour apporter des solutions adaptées aux enjeux de l'économie circulaire des différents secteurs d'activité.

Savoie Déchets a soutenu solucir à hauteur de 25 000€ en 2021.



Des rencontres



Des visites d'entreprises



Valorisation / Sensibilisation



Des temps de travail



Inspiration

RÉUTILISATION DU MÂCHEFER SUR LES CHANTIERS DU TERRITOIRE

Les graves de mâchefers produites par l'incinération des déchets peuvent être valorisées en chantiers de technique routière : en sous-couches de chaussée ou en remblais techniques recouverts. Cette valorisation est encadrée par l'arrêté du 18 novembre 2022 "relatif au recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération des déchets non dangereux".

La valorisation des mâchefers s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire territoriale qui vise à favoriser la réutilisation de la grave de mâchefers comme matériau de substitution aux matériaux du BTP sur des chantiers du territoire, pour permettre une gestion optimale des ressources.

Elle vise également à :

- Réduire l'extraction de matières premières,
- Réduire la mise en enfouissement des déchets
- Optimiser la gestion des déchets en accord avec la hiérarchie préférentielle du traitement des déchets.



Mâchefers sortis du four



Mâchefers sortis du four

Savoie Déchets est membre d'un groupement de commandes avec le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) pour mutualiser une gestion externalisée des Mâchefers d'Incinération d'Ordures Ménagères (MIOM) pour une durée de 4 ans maximum, afin de permettre l'étude et la réalisation des travaux de mise en conformité des installations existantes.

Ce marché permet provisoirement d'assurer des exutoires aux productions de mâchefers quelle qu'en soit la qualité, ainsi que d'éviter des arrêts généraux d'incinération suite à des indisponibilités de la chaîne de traitement des mâchefers.

Aménagements publics locaux utilisant des mâchefers produits par l'UVETD

En 2021, l'ensemble des mâchefers produits a été orienté vers des travaux d'aménagement de l'échangeur de l'A43 – A41N – VRU sur les communes de Chambéry et de



ANTICIPER

NOUVELLE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

L'Union européenne a publié une nouvelle réglementation en matière d'incinération des déchets. Cette réglementation de l'incinération (BREF Best available technique REFerence document) est à mettre en œuvre avant le 3 décembre 2023 sur l'ensemble des usines d'incinération françaises et européennes. Un rapport de réexamen a été établi par Savoie Déchets et soumis à la DREAL en 2020. Il a permis d'identifier certaines non-conformités de l'UVETD. La mise aux normes est à réaliser avant le 3 décembre 2023.

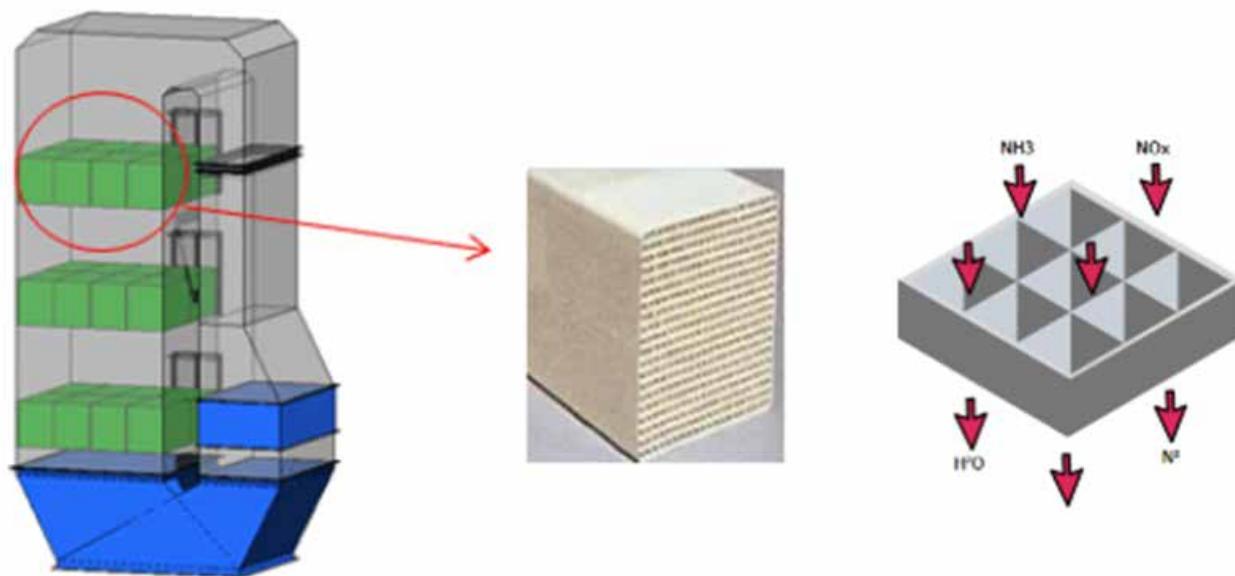
Le plan d'actions pour la mise en conformité de l'UVETD porte sur les points suivants :

- L'installation d'analyseurs de mercure et la mise en œuvre d'une régulation d'injection du charbon actif lors de la détection de pics de mercure,
- La mise en place d'un système de traitement DéNOx (oxydes d'azote) contenus dans les fumées,
- La gestion des émissions de poussières sur le site.

Le montant de ces travaux est estimé à environ 12 millions d'euros.

La mise en place du système de traitement des oxydes d'azote compte pour une grande partie de ce budget. La nouvelle réglementation impose une nouvelle valeur limite d'exposition des émissions des oxydes d'azote (NOx) à 80 mg/Nm³ (contre 200 mg/Nm³ aujourd'hui).

Les valeurs de NOx atteintes par l'usine dans les conditions de fonctionnement actuelles de l'UVETD sont supérieures à ce nouveau seuil et les équipements en place ne permettent pas de l'atteindre.



Savoie Déchets doit donc mettre en œuvre une technologie de traitement complémentaire afin d'abaisser les émissions de NOx et de garantir les seuils fixés par la nouvelle réglementation. Afin d'intégrer ces nouveaux équipements qui se présentent sous forme de caissons de plusieurs mètres cubes de volume, il est nécessaire de prévoir une extension du bâtiment dans le prolongement des lignes existantes.

Un marché de conception-réalisation a été lancé fin 2021 pour la mise en place d'un DéNOx de type catalytique en aval du filtre à manche.

Les travaux seront réalisés au cours de l'année 2023 avec pour objectif une réception des installations en décembre de la même année.

Concernant les analyseurs de mercure, ils seront installés au cours de l'année 2022.

CONCERTER & COOPÉRER

INSTANCES DE CONCERTATION DE SAVOIE DÉCHETS

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) s'est réunie à deux reprises :

- En mars 2021, pour donner son avis sur le lancement d'un marché en vue de la construction et de la gestion d'un nouveau centre de tri (échéance 2025) et actions mises en oeuvre dans le cadre de la solution transitoire,
- En juin 2021, pour donner son avis sur le rapport d'activités 2020.

La Commission de suivi de site (CSS) s'est réunie le 16 septembre 2021, pour évoquer les points suivants :

- Le bilan exploitation et les faits marquants pour les années 2019-2020,
- La surveillance de l'impact de l'UVETD dans l'Environnement,
- Les projets de Savoie Déchets en cours,
- Les inspections DREAL pour les années 2019-2020.

LA COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉCHETS (CSA3D)

Initiée en 2011, la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D) représente 17 collectivités pour 3,2 millions d'habitants répartis sur 7 Départements (soit 1 467 communes).

La CSA3D a changé de gouvernance le 27 janvier 2021. Alain GALLU, Président du Syndicat des Portes de Provence (SYPP), en devient le nouveau président.

Les collectivités de la CSA3D sont engagées dans une démarche partenariale dont les trois principaux objectifs sont de :

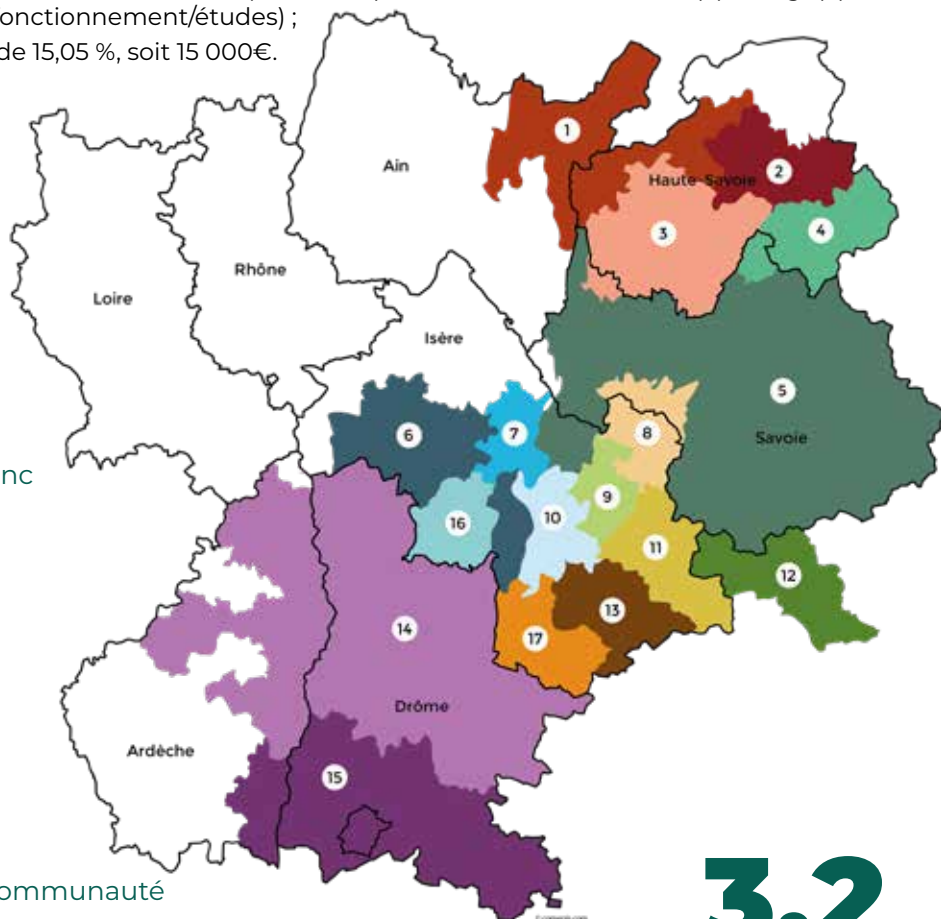
- Constituer un réseau d'échanges sur des thématiques comme la prévention, le recyclage et la valorisation, la comparaison des coûts de fonctionnement...,
- Mutualiser les équipements publics et les compétences,
- Développer une stratégie commune en matière de gestion et de traitement des déchets à l'échelle du sillon alpin.

Le budget annuel de la CSA3D est de 100 000 € environ (50 000 € pour la rémunération d'un(e) chargé(e) de mission et 50 000€ pour les frais de fonctionnement/études) ;

La quote-part de Savoie Déchets est de 15,05 %, soit 15 000€.

17
COLLECTIVITÉS

1. SIDEFAGE
2. SIVOM Région de Cluses
3. SILA (hors SIDEFAGE)
4. SITOM des Vallées du Mont-Blanc
5. Savoie Déchets
6. SICTOM de la Bièvre
7. CA du Pays Voironnais
8. SIBRECSA
9. Grésivaudan Communauté (hors SIBRECSA)
10. CA Grenoble Alpes Métropole
11. CC de l'Oisans
12. CC de Briançonnais
13. CC de la Matheysine
14. SYTRAD
15. SYPP
16. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
17. CC du Trièves



3,2
MILLIONS HABITANTS

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Savoie Déchets est à l'origine du projet "Vers une gestion intercommunale efficace et durable des déchets ménagers dans la région du Centre-Est du Moldavie" initié en janvier 2018 avec le soutien de l'ambassade de France de Moldavie. Son financement a été assuré par Savoie Déchets et le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères à hauteur de 200 000 € environ.

Ce programme de coopération décentralisée s'est déployé entre Savoie Déchets et 5 communes du district de Telenesti (Verejeni, Ratuș, Bănești, Chițcanii Vechi et Telenești) avec l'objectif de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie nationale de gestion des déchets moldave.

Une approche transversale a été adoptée, en intervenant sur les quatre axes suivants:

- La communication et sensibilisation du public à la gestion des déchets,
- L'appui à la valorisation des déchets et au compostage,
- La formation et renforcement des connaissances des élus locaux moldaves sur le fonctionnement de l'intercommunalité et la gestion des déchets,
- La collecte de données pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale déchets moldave sur la zone regroupant les districts de Telenesti, Soldanesti, Rezina et Orhei.

Pendant 2 ans, ce partenariat a contribué à la mise en œuvre d'une solution globale pour améliorer la gestion des déchets ménagers en accompagnant les communes dans la transition vers un service de gestion des déchets innovant et efficace.

Par la sensibilisation, la formation, le tri et la promotion du compostage des déchets organiques ainsi que le renforcement des capacités opérationnelles, le projet a créé les conditions préalables à la transition vers un service durable de gestion des déchets.

Ainsi, cette mission aura permis notamment :

- D'assurer la formation de 900 élèves et enseignants à la gestion des déchets,
- De renforcer les connaissances du fonctionnement de l'intercommunalité des élus locaux,
- D'installer plus de 100 composteurs et permettre ainsi aux habitants de composter des biodéchets,
- De mettre en place 40 conteneurs aériens pour la collecte des déchets plastiques, boîtes de conserve et papier, et permettre ainsi à 20 000 habitants de trier leurs déchets pour les valoriser,
- De renforcer la collecte et le traitement des déchets verts grâce à l'achat d'un tracteur et de broyeurs,
- De former les élus et techniciens des communes à la gestion des déchets et élaborer des plans locaux de gestion des déchets pour les 3 prochaines années,
- De créer un groupe de travail composé d'élus responsables de plusieurs districts afin d'intensifier les échanges et de contribuer au déploiement de la stratégie nationale moldave.



REPÈRES

BILAN DES TONNAGES TRAITÉS

• **Les déchets incinérables** gérés par Savoie Déchets en 2021 représentent 122 312 tonnes, soit une diminution de -7,58 % par rapport à 2020 qui s'explique notamment par le ralentissement de l'activité touristique d'hiver dû à la crise sanitaire. Les tonnages incinérés à l'UVETD de Chambéry ont également diminué de -5,68 %, avec 108 255 tonnes incinérées.

• De son côté, Savoie Déchets a exporté 14 057 tonnes d'ordures ménagères résiduelles vers d'autres installations de traitement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et près de 1 396 tonnes vers les Services Industriels de Genève (SIG) dans le cadre de l'accord signé en 2019 avec cette entreprise publique.

• En 2021, les centres de tri ont traité 30 411 tonnes de **collecte sélective**, réparties de la manière suivante :

- 20 811 tonnes issues des collectes sélectives des collectivités adhérentes de Savoie Déchets,
- 9 600 tonnes issues des collectes sélectives des collectivités partenaires de Savoie Déchets,
- 39 tonnes issues de collectes sélectives du secteur privé.

Concernant les collectivités territoriales, cela représente une augmentation de + 35,39 % par rapport à 2020. Elle s'explique par la reprise de l'activité économique en 2021 et une moindre incidence de la crise COVID-19, permettant le retour à des tonnages proches de ceux de 2019.



COMMUNIQUER

COMMUNICATION AUTOUR DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Les consignes de tri seront étendues au 1^{er} janvier 2023 à l'ensemble des emballages ménagers en plastique. Le geste de tri ainsi simplifié permettra de doubler le taux de recyclage de ces emballages. Pour ce faire, une campagne de communication auprès des habitants va être réalisée afin de les informer de ce changement du geste de tri.

Un comité technique (regroupant les techniciens Savoie Déchets et adhérents) s'est constitué dès le mois d'octobre 2021 pour proposer une stratégie de communication sur les extensions des consignes de tri (qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2023) et pour suivre l'avancement de ce projet.

Le comité de pilotage dédié au nouveau centre de tri assure l'orientation et les validations de la campagne de communication.

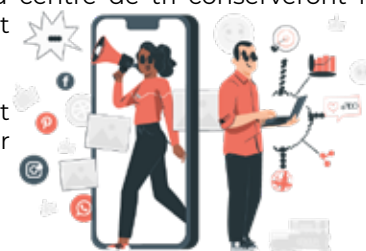
Ainsi, Savoie Déchets sera en mesure de :

- Proposer une identité visuelle, co-construite avec les adhérents, et une « boîte à outils » incluant la conception des supports visuels mis à disposition des collectivités usagères du centre de tri,
- Porter en direct des actions de communication à visée départementale (journaux, radios,...),
- Porter des groupements de commandes,
- Pour le compte de ses adhérents et collectivités partenaires, d'élargir la communication à des sujets qui impactent directement le traitement (Exemple : déchets dangereux en entrée de centre de tri...).

Les adhérents de Savoie Déchets et les collectivités partenaires du nouveau centre de tri conserveront la communication de proximité avec les usagers (Par exemple : production et distribution des mémotri...).

La communication sur les flux de collectes sélectives et ordures ménagères étant liée également aux autres flux, des propositions pourront être faites pour élargir à d'autres types de déchets.

Le montant estimé des prestations est de 30 000 € HT.



COMMUNICATION DIGITALE

Le site internet de Savoie Déchets www.savoie-dechets.fr permet au syndicat mixte de présenter ses activités et son organisation.



Savoie Déchets

LINKEDIN



Savoie Déchets

FACEBOOK

VISITE DES INSTALLATIONS

Savoie Déchets propose des visites guidées de l'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets ainsi que du centre de tri de Chambéry. Le contenu et la durée des visites sont adaptés en fonction des publics et des demandes. Les deux sites proposent un parcours de visite aménagé et pédagogique.

L'UVETD et le centre de tri accueillent tous les publics :

- Élus et personnels des collectivités membres ou partenaires de Savoie Déchets,
- Élèves des établissements scolaires de l'école primaire à l'université, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- Grand Public durant les Journées Européennes du Patrimoine, En dehors de cet évènement, l'organisation des visites Grand Public relève des collectivités adhérentes et peuvent être effectuées du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Les visites sont animées par les techniciens de Savoie Déchets ou les animateurs des collectivités membres. Pour tout renseignement concernant la visite des sites, contactez :



04 79 68 35 00



contact@savoie-dechets.fr



Centre de tri de Chambéry
Galerie visite



UVETD
Galerie visite

VISITEURS EN 2021

En raison de la crise sanitaire due à la Covid-19, les visites des sites ouverts aux écoles et au public ont repris, mais ont dû être adaptées (nombre de visiteurs par groupe réduit, vérification du pass sanitaire par les organisateurs des visites, désinfection des mains...).

Depuis sa création en 2010, Savoie Déchets participe aux Journées européennes du patrimoine en organisant une journée « portes ouvertes » et gère en direct l'organisation des visites, sur inscription.

Comme pour les visites ouvertes aux écoles, cet évènement a pu se dérouler en intégrant les mesures « anti-Covid ».

Plus de 100 personnes ont participé à cet évènement en 2021.





TRI ET VALORISATION MATIERE

30 411

TONNES DE COLLECTES SÉLECTIVES
ISSUE DES COLLECTIVITÉS

2 CENTRES DE TRI

Savoie Déchets exploite en régie directe le centre de tri de Chambéry (depuis janvier 2018) et a confié la gestion de son centre de tri de Gilly-sur-Isère à un prestataire privé (Tri-Vallées) en juillet 2020.

Le centre de tri de Gilly-sur-Isère est régi par les arrêtés préfectoraux du 6 janvier 1999, 30 juillet 2013 et 29 août 2014.

Le centre de tri de Chambéry est régi par l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2018.

CENTRE DE TRI DE CHAMBÉRY

Depuis la fin du mois de novembre 2021, le site fonctionne en trois équipes (deux équipes de jour et une équipe de nuit) afin d'augmenter sa capacité de traitement et en vue de l'accueil de l'ensemble des tonnages des adhérents du périmètre de Savoie Déchets dès janvier 2022.

Il accueille depuis 55 personnes en insertion, et l'encadrement de Savoie Déchets est également renforcé à hauteur de 2 agents équivalent temps plein.

Les activités des centres de tri sont :

- Le tri et la gestion des collectes sélectives,
- Le conditionnement et la gestion des cartons de déchetterie ou de professionnels.

Les déchets triés et conditionnés dans les centres de tri sont ensuite acheminés vers les filières de recyclage.

CENTRE DE TRI DE GILLY-SUR-ISERE

Le site étant vieillissant, il est devenu difficile de maintenir un équilibre budgétaire. Le coût de maintenance a augmenté d'une façon importante chaque année. Ce site représente 18 emplois en insertion, dans le cadre du marché de tri passé avec l'entreprise Tri-Vallées.

Savoie Déchets a donc décidé qu'à partir du 1er janvier 2022, la gestion intégrale des tonnages de collecte sélective des adhérents et des partenaires du périmètre actuel de Gilly-sur-Isère soit traitée sur le site de Chambéry avec la mise en place d'une équipe de nuit permettant d'absorber les tonnages supplémentaires.

Il a également été décidé que Savoie Déchets prenne en charge financièrement en 2022 l'ensemble des coûts de transport et de transfert pour les adhérents ne disposant pas de quai de transfert de la collecte sélective, et utilisant jusqu'à présent le site de Gilly-sur-Isère.

Afin de maintenir un maximum d'emplois en insertion du bassin albertvillois, il a été proposé à l'ensemble des trieurs de Gilly-sur-Isère de travailler au centre de tri de Chambéry, avec la mise en place d'un transport collectif entre Gilly-sur-Isère et Chambéry.

LES FLUX TRAITÉS

Les consignes de tri de matériaux diffèrent d'une collectivité à l'autre. Trois types de flux collectés sont traités dans les centres de tri de Savoie Déchets.



EMBALLAGES

Bouteilles en plastique transparentes ou opaques, emballages métalliques en acier et en aluminium, briques pour liquides alimentaires, emballages en carton et



JOURNAUX/REVUES

Journaux, magazines, publicités, papiers divers



MULTI-MATÉRIAUX

Emballages et papiers collectés en un seul flux

EN 2021

	Collectes sélectives	Cartons bruns
GILLY-SUR-ISÈRE	5 903 tonnes	5 334 tonnes
CHAMBERY	24 508 tonnes	7 186 tonnes
TOTAL en tonnes	30 411*	12 520



* dont 20 811 tonnes de Savoie Déchets et 9 600 tonnes des Sictom de Morestel et du Guiers, des Communautés de communes Bugey Sud, des Sources du Lac d'Annecy, du Haut Bugey Agglomération, Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et du SIBRECSA (Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie).

(voir tableau "les tonnages collectés en 2021" page 28)*

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

LES ÉQUIPES

84
Agents



84 personnes travaillent au tri des collectes sélectives :



au centre de tri de
Chambéry, dont 32 en
parcours d'insertion
professionnelle,



au centre de tri de Gilly-
sur-Isère.



ENGAGEMENT POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE – BILAN TRIALP 2021

Partenaire des structures locales d'insertion, Savoie Déchets participe à la lutte contre l'exclusion à travers l'insertion par l'économie.

Au centre de tri de Chambéry, Trialp est l'entreprise d'insertion retenue pour la prestation de tri. Une entreprise d'insertion est une entreprise ayant une activité économique et une activité sociale au bénéfice de personnes en difficultés (accidents de parcours dans leur vie personnelle ou/et professionnelle (maladie grave, justice, sans qualification). Ces publics sont prescrits par les partenaires sociaux (Pôle Emploi, Mission Locale Jeunes, Cap Emploi, ...).

L'objectif de ce type d'entreprise est de réapprendre à travailler (respect des horaires, réalisations de missions...) et en contrepartie de proposer un accompagnement renforcé autant sur les acquis professionnels que dans la résolution de freins à l'emploi (santé, logement, mobilité, budget, formalités administratives) afin de les aider dans la construction et dans la réalisation d'un projet professionnel (emploi, formation, création, accès à la retraite, ...).

Les contrats proposés sont des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion de 4 mois renouvelables dans une limite de 2 ans.

En 2021, ce ne sont pas moins de 100 personnes issues de l'insertion qui ont travaillé au centre de tri de Chambéry ayant des profils variés, de tout âge... :

- 13 seniors,
- 16 femmes,
- 4 travailleurs/euses en situation de handicap,
- 24 demandeurs/euses d'emploi longue durée,
- 36 relevant des minima sociaux,
- 30 jeunes de moins de 26 ans.

Ainsi, associées à leurs activités au centre de tri, les employés de Trialp ont pu bénéficier des formations suivantes :

- journées d'intégration (10 personnes),
- Cours de français et français langue étrangère (18 personnes),
- Informatique (1 personne),
- Permis véhicule ou/et CACES (11 personnes),
- Gestes et Postures (6 personnes),
- Tri des pâteux (2 personnes).



Centre de tri de Chambéry
Chaînes de tri

LE PROCESS DU CENTRE DE TRI DE CHAMBÉRY

LE TRIEUR OPTIQUE

Les corps creux non ferreux sont alors dirigés vers un trieur optique qui permet de séparer trois flux :

- Un flux PEHD/ELA,
- Un flux PET clair/PET foncé,
- Un flux "autres produits".

Des trieurs affinent le tri de ces trois flux en séparant le PEHD, l'ELA, le PET clair, le PET foncé, les matières valorisables et indésirables.

LE SÉPARATEUR MAGNÉTIQUE

Le flux corps creux est dirigé vers un overband qui permet d'extraire mécaniquement les métaux ferreux qui sont ensuite dirigés vers une presse à paquets.

LE CRIBLE BALISTIQUE

Les éléments les plus petits (inférieurs à 180 mm) sont orientés vers un crible balistique permettant de séparer les corps creux, les corps plats et les fines de petites dimensions (inférieurs à 50 mm). Sur le flux des corps plats, des trieurs affinent le tri issu du crible balistique, en enlevant les matières valorisables et indésirables.

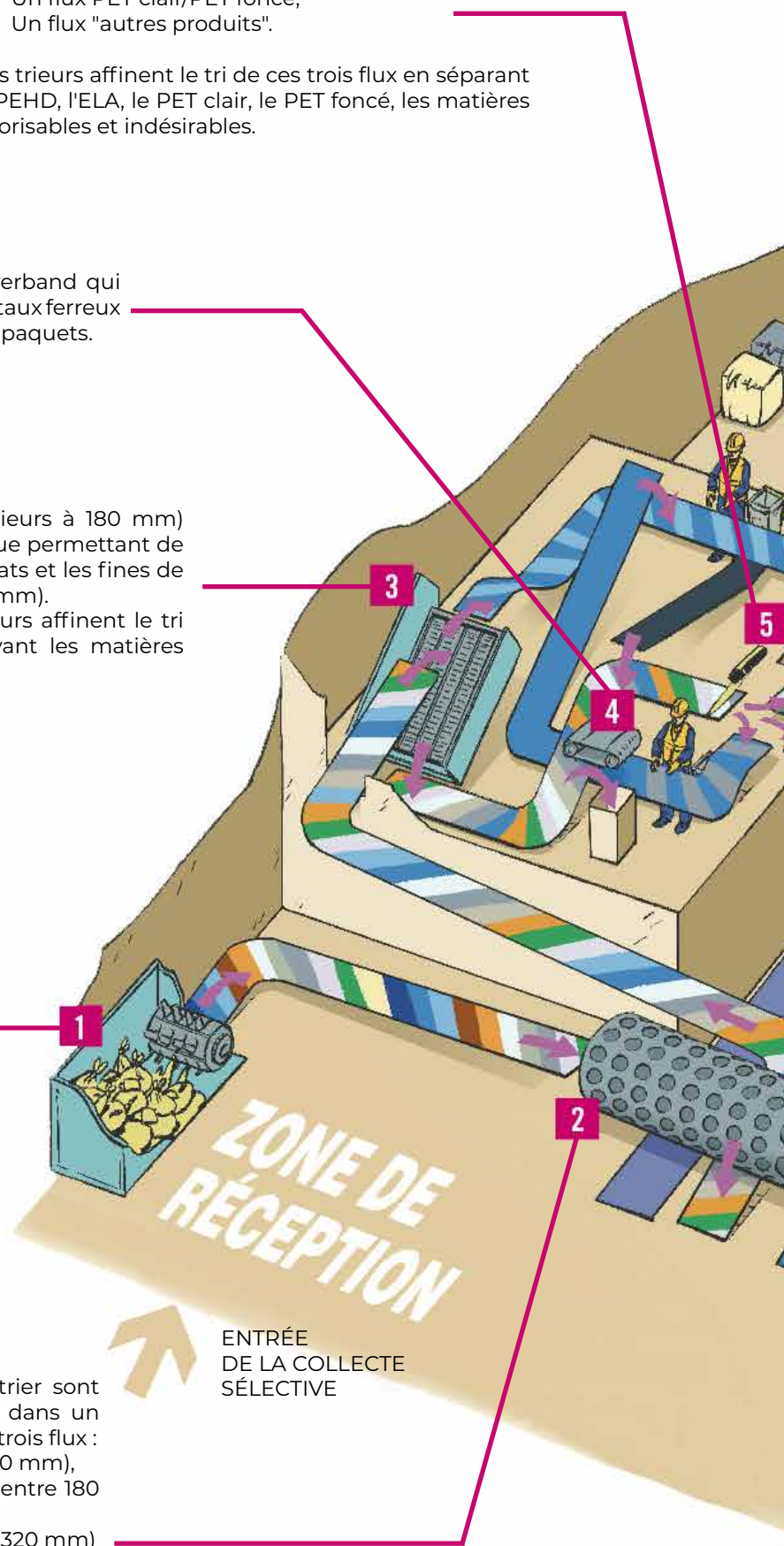
L'OUVREUR DE SACS

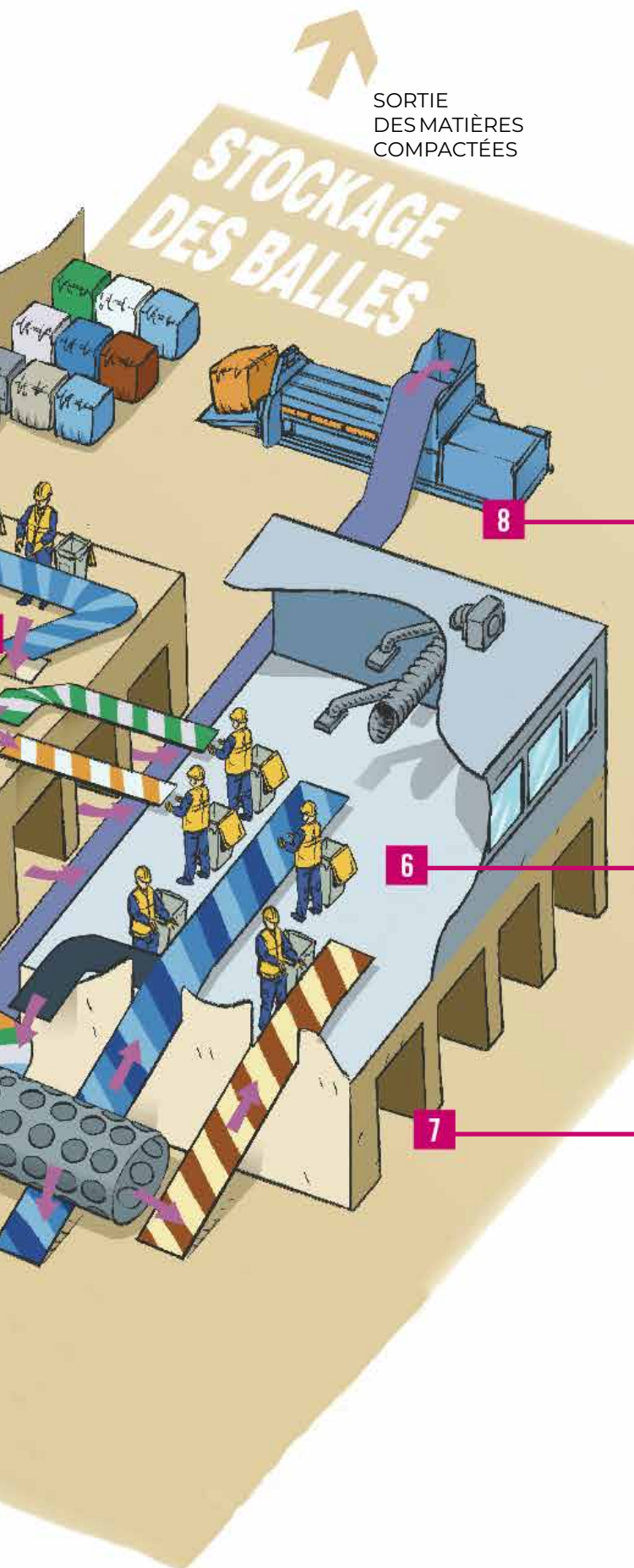
Le chargement s'effectue par une trémie permettant d'ouvrir les sacs et de décompacter la matière.

LE TROMMEL

à partir de l'ouvreur de sacs, les déchets à trier sont acheminés sur un convoyeur avant passage dans un trommel qui sépare les collectes sélectives en trois flux :

- Les éléments les plus petits (inférieurs à 180 mm),
- Les éléments de taille moyenne (compris entre 180 et 320 mm),
- Les éléments de grande taille (supérieur à 320 mm)





LA PRESSE

Les éléments triés sont ensuite mis en balles pour être stockés puis expédiés vers les filières de recyclage.

LA CABINE DE TRI MANUEL

Les éléments de taille moyenne et grande (supérieurs à 180 mm) sont acheminés en cabine de tri où la matière est triée par des opérateurs.

LES ALVÉOLES

Les matériaux triés sont stockés dans les alvéoles avant la mise en balles.

TONNAGES ET EVOLUTIONS

LES TONNAGES COLLECTÉS EN 2021

CENTRE DE TRI	EMBALLAGES		PAPIERS		MULTI-MATÉRIAUX		TOTAL 2021		TOTAL 2020		EVOLUTION 2021/2020
	Gilly	Chy	Gilly	Chy	Gilly	Chy	Gilly	Chy	Tonnages 2021	Tonnages 2020	
COLLECTIVITÉS											
En Tonnes											
CC Grand Chambéry				284		6 457	0	6 741	6 741	5 601	20,35%
CA Grand Lac				142		3 877	0	4 019	4 019	3 126	28,57%
SIRTOMM						2 261	0	2 261	2 261	1 971	14,71%
CC Lac d'Aiguebelette		202		112			0	314	314	242	29,75%
CC Yenne		225		163			0	388	388	307	26,38%
CC Coeur de Chartreuse		240		229			0	469	469	375	25,07%
CC Coeur de Savoie	168		284				452	0	452	393	15,01%
CA Arlysère	129		239		2 699		3 067	0	3 067	2 472	24,07%
CC Haute Tarentaise					433	482	433	482	915	876	4,45%
CC Vallées d'Aigueblanche					323		323	0	323	259	24,71%
CC Versants d'Aime					348	374	348	374	722	674	7,12%
CC Coeur de Tarentaise					337	202	337	202	539	493	9,33%
CC Val Vanoise					249	352	249	352	601	510	17,84%
TOTAL SAVOIE DÉCHETS	297	667	523	930	4 389	14 005	5 209	15 602	20 811	17 299	+20,30%
CC Bugey Sud		783		645			0	1 428	1 428	1 168	22,26%
CA Haut Bugey						137	0	137	137	204	-33,84%
SICTOM Guiers		551		471			0	1 022	1 022	687	48,68%
SICTOM Morestel		991		1 046		1 184	0	3 221	3 221	2 038	58,05%
CC Entre Bièvre et Rhône						2 355	0	2 355	2 355	0	100,00%
SIBRECSA				743			0	743	743	490	51,63%
CC Sources du Lac d'Annecy	373		295		26		694	0	694	576	20,49%
TOTAL COLLECTIVITÉS PARTENAIRES	373	2 325	295	2 905	26	3 676	694	8 906	9 600	5 163	+85,92%
Total Tonnages entrants aux Centres de Tri	670	2 992	818	3 835	4 415	17 681	5 903	24 508	30 411	22 462	+35,39%

EVOLUTION DES TONNAGES ENTRE 2019 ET 2021

On note une augmentation significative entre 2020 et 2021, signe que la reprise économique a bien été amorcée, mais ne permet pas d'atteindre encore le niveau de performance de 2019, notamment pour les communautés de communes de Tarentaise. L'absence de saison de touristique hivernale en 2021 en raison de la crise sanitaire de la Covid-19, est l'explication principale des baisses de tonnages dans ces territoires.



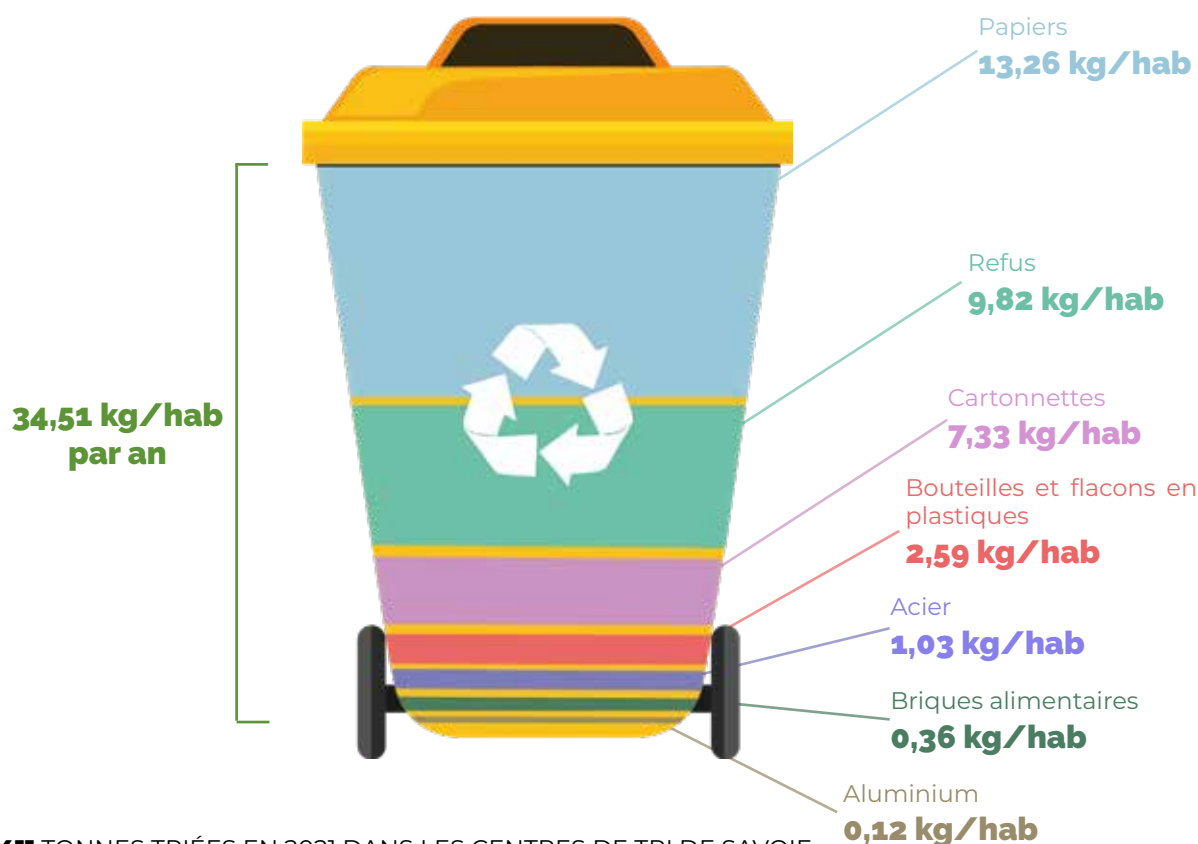
CENTRES DE TRI	GILLY-SUR-ISÈRE			CHAMBERY			TOTAL				
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	EVOLUTION 2021/2020	EVOLUTION 2021/2019
COLLECTIVITÉS	En Tonnes										
CC Grand Chambéry				6 905	5 601	6 741	6 905	5 601	6 741	20,35%	-2,38%
CA Grand Lac				3 829	3 126	4 019	3 829	3 126	4 019	28,57%	+4,96%
SIRTOMM				2 406	1 971	2 261	2 406	1 971	2 261	14,71%	-6,03%
CC Lac d'Aiguebelette				304	242	314	304	242	314	29,75%	+3,29%
CC Yenne				386	307	388	386	307	388	26,38%	+0,52%
CC Coeur de Chartreuse				470	375	469	470	375	469	25,07%	-0,21%
CC Coeur de Savoie	470	393	452				470	393	452	15,01%	-3,83%
CA Arlysère	3 172	2 472	3 067				3 172	2 472	3 067	24,07%	-3,31%
CC Haute Tarentaise	374	520	433	761	356	482	1 135	876	915	4,45%	-19,38%
CC Vallées d'Aigueblanche	344	259	323				344	259	323	24,71%	-6,10%
CC Versants d'Aime	203	308	348	598	366	374	801	674	722	7,12%	-9,86%
CC Coeur de Tarentaise	500	405	337	216	88	202	716	493	539	9,33%	-24,72%
CC Val Vanoise	263	380	249	399	130	352	662	510	601	17,84%	-9,21%
TOTAL SAVOIE DÉCHETS	5 326	4 737	5 209	16 274	12 562	15 602	21 600	17 299	20 811	+20,30%	-3,65%

PERFORMANCES DE TRI

COLLECTIVITÉS	Pop DGF 2021	2020			2021		
		Collecte sélective kg/hab	Taux de refus entrant* %	Collecte sélective hors refus de tri kg/hab	Collecte sélective kg/hab	Taux de refus entrant* %	Collecte sélective hors refus de tri kg/hab
CC Grand Chambéry	143 787	39,25	20,49	31,21	46,88	22,88	36,15
CA Grand Lac	82 514	38,25	19,81	30,67	48,71	18,47	39,71
SIRTOMM	73 426	26,89	20,91	21,26	30,79	20,83	24,38
CC Lac d'Aiguebelette	6 773	36,57	25,50	27,25	46,36	24,03	35,22
CC Yenne	7 761	39,82	25,96	29,48	49,99	19,86	40,06
CC Coeur de Chartreuse	19 083	19,69	10,69	17,59	24,58	12,72	21,45
CC Coeur de Savoie	12 980	30,59	14,63	26,12	34,82	17,01	28,90
CA Arlysère	68 358	36,43	19,87	29,19	44,87	19,11	36,29
CC Haute Tarentaise	40 335	21,73	23,60	16,60	22,69	22,72	17,53
CC Vallées d'Aigueblanche	11 553	22,47	16,37	18,79	27,96	17,54	23,05
CC Versants d'Aime	24 086	28,23	22,70	21,83	29,98	22,67	23,18
CC Coeur de Tarentaise	23 371	21,32	18,53	18,10	23,06	17,79	21,61
CC Val Vanoise	27 134	18,93	17,77	15,57	22,15	19,10	17,92
TOTAL SAVOIE DÉCHETS	541 161	32,18	20,19	25,68	38,46	20,52	30,57
CC Bugey Sud	37 215	31,48	13,27	27,30	38,37	15,26	32,51
CA Haut Bugey	6 920	29,46	21,87	23,02	19,80	25,05	16,18
SICTOM Guiers	21 030	26,13	13,55	22,59	48,60	16,38	40,64
SICTOM Morestel	91 512	22,39	16,77	18,64	35,20	17,31	29,10
CC Entre Bièvre et Rhône	69 987	/	/	/	33,65	18,31	27,49
SIBRECSA	60 300	18,69	4,18	17,91	12,32	3,43	11,90
CC Sources du Lac d'Annecy	16 524	34,41	14,68	29,36	42,00	19,43	33,37
TOTAL COLLECTIVITÉS PARTENAIRES	303 488	18,84	14,32	16,14	31,63	16,34	26,44
Total Tonnages entrants aux Centres de Tri	844 649	27,67	18,84	22,46	36,00	19,20	29,08

*issus des caractérisations entrantes

REPARTITION DES MATERIAUX TRIÉS EN CENTRE DE TRI



30 411 TONNES TRIÉES EN 2021 DANS LES CENTRES DE TRI DE SAVOIE
 DECHETS DONT 20 811 TONNES TRIÉES ISSUES DES COLLECTES
 SELECTIVES DES ADHÉRENTS

IMPORTANCE DE LA QUALITÉ DU TRI

Les « refus de tri » correspondent aux déchets jetés par erreur ou par manque de civisme avec les emballages et papiers triés dans le cadre de la collecte sélective. Ils engendrent des problèmes techniques au niveau du parcours de traitement et mettent les agents en danger.

- En 2021, les refus de tri représentent 19,2 % des tonnages entrants sur les centres de tri. Un taux trop élevé qui appelle à une sensibilisation accrue des habitants aux bons gestes de tri,
- Sur cette période, 70 tonnes d'éléments métalliques non recyclables ont été isolées dans les centres de tri (blocs-moteurs, casseroles, skis...) et orientées vers les filières de valorisation des métaux,
- 2,5 tonnes de déchets dangereux ont été évacuées des centres de tri (filtres à huile de voiture, produits chimiques, bouteilles de gaz, batteries...) et envoyées dans des filières de traitement adaptées,
- 5 agents de tri ont été piqués par une seringue contre 4 en 2020. Même si on constate que les accidents liés aux erreurs de tri par manque de civisme sont stables par rapport à 2020; le risque de se blesser avec des déchets dangereux est toujours présent en chaîne de tri. Les arrêts fréquents des chaînes de tri pour enlever les éléments gênants, continuent d'impacter fortement l'activité du centre de tri.



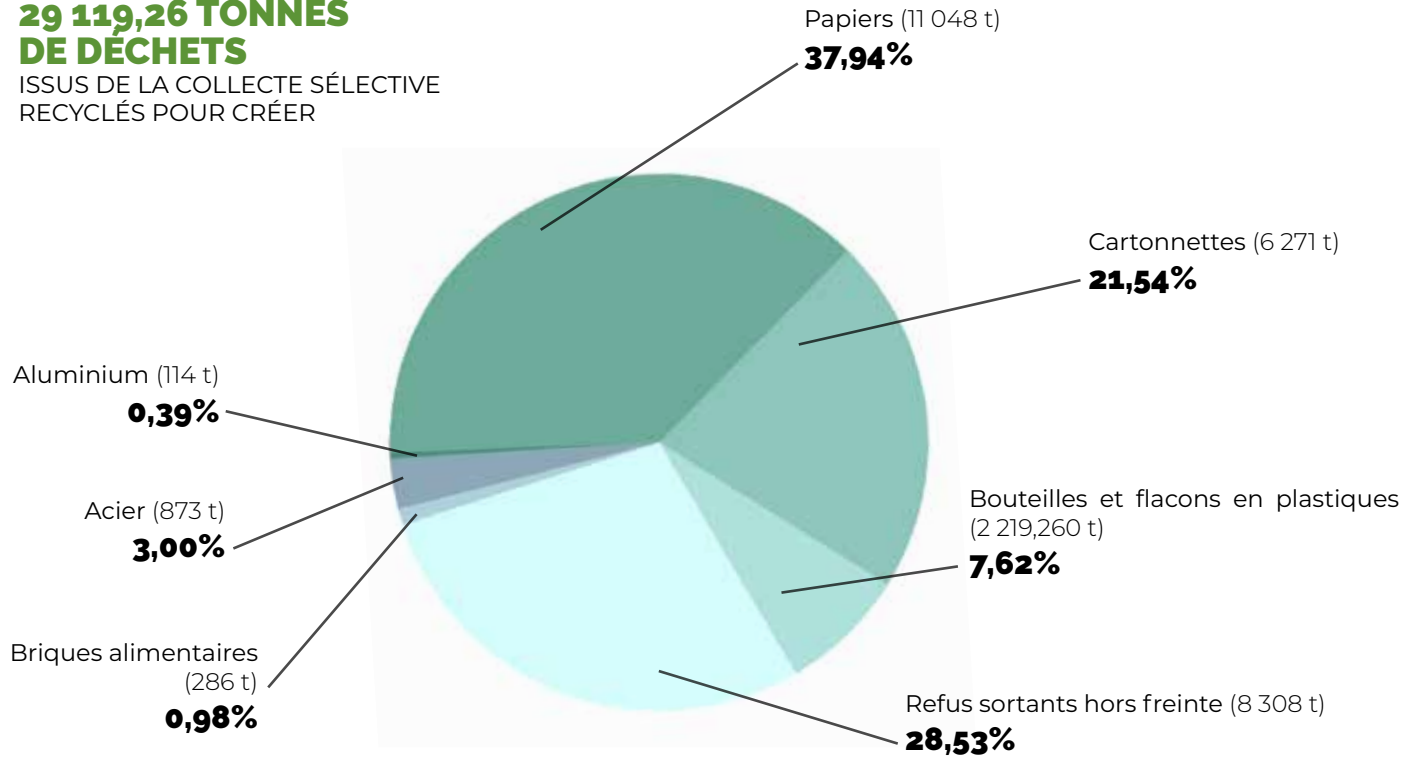
QUELS DÉBOUCHÉS POUR LES MATIÈRES TRIÉES ?

VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Les tonnages triés et conditionnés dans les centres de tri sont vendus et expédiés vers les filières de recyclage.

EN 2021
29 119,26 TONNES
DE DÉCHETS

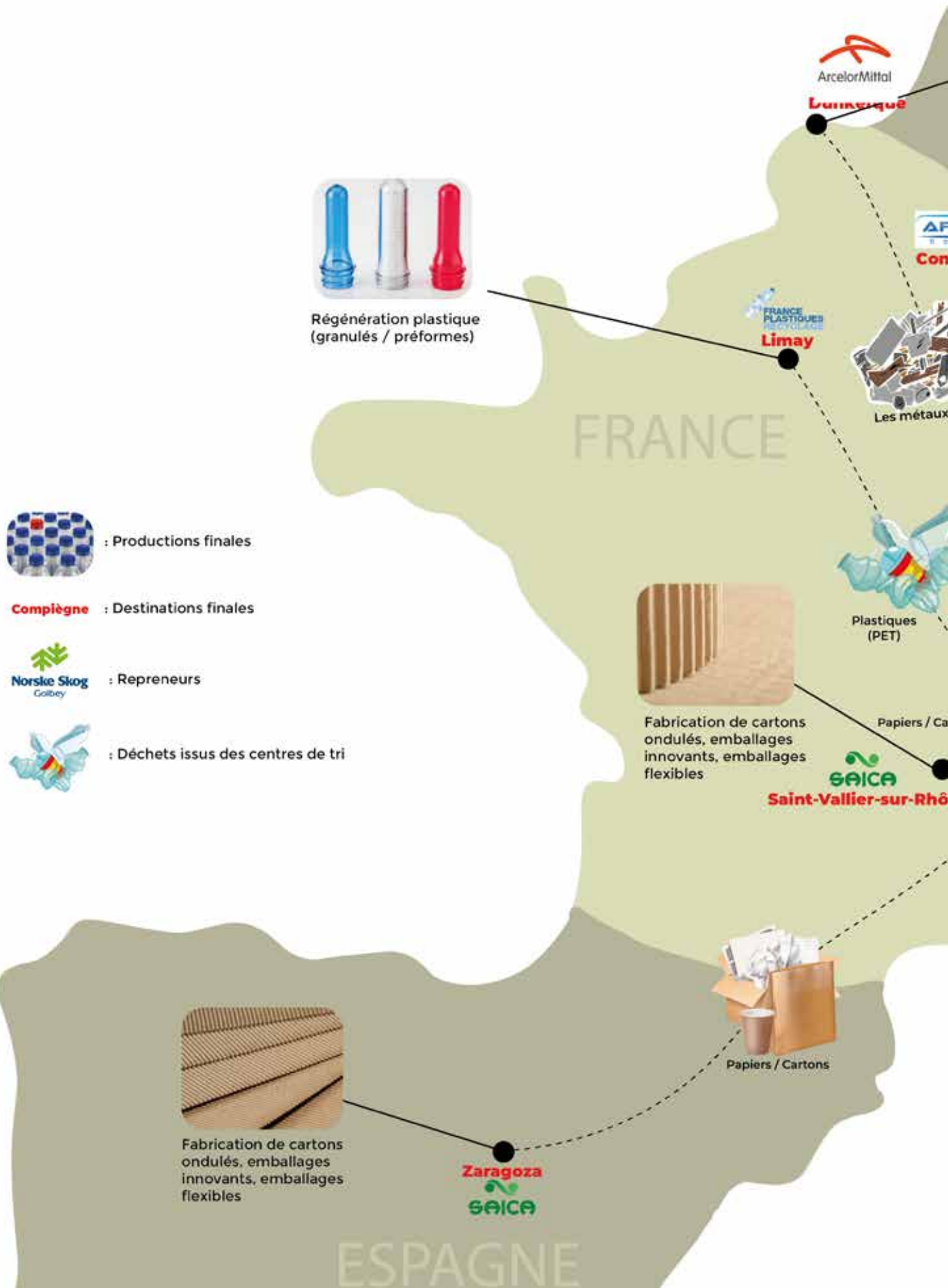
ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE
RECYCLÉS POUR CRÉER

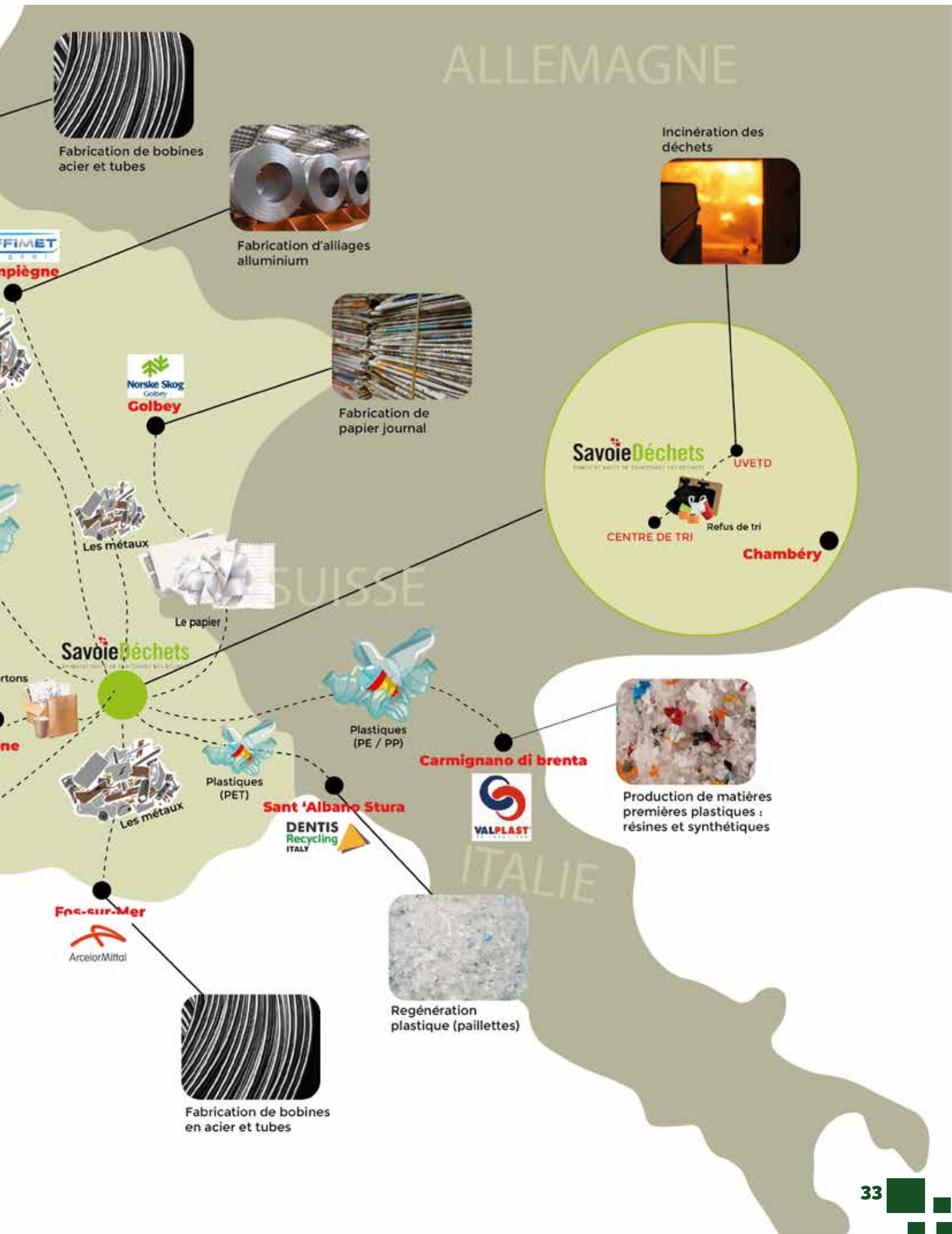


La différence entre les tonnages produits et vendus constitue les stocks au 31 décembre 2021.



QUELS DÉBOUCHÉS POUR LES MATIÈRES TRIÉES ?







INCINERATION ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

La première usine d'incinération des déchets ménagers est construite en 1977. Deux lignes d'incinération pour permettaient de traiter 77 000t/an d'ordures ménagères avec un process d'incinération des boues de station d'épuration.

En 1995, une 1ère phase de modernisation a lieu avec la construction d'une troisième ligne d'incinération pour une capacité de traitement de 92 000 t/an d'ordures ménagères, la mise en place d'une installation pour traiter les Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux et d'un système de récupération et de valorisation de chaleur produite par l'UVETD.

De 2005 à 2008, une 2ème phase de modernisation est engagée, comprenant :

- L'augmentation de la capacité d'incinération à 115 000t/an d'ordures ménagères,
- La mise en place d'un système de contrôle en continu des rejets,
- La mise en place de la récupération de chaleur pour le chauffage urbain sur les 2 lignes qui en étaient dépourvues, et l'ajout d'un système de production d'énergie électrique sur les 3 lignes (pour un coût de 83 millions d'euros de travaux).

Afin d'accueillir les tonnages provenant de la Tarentaise, un arrêté préfectoral est pris en date du 10 mai 2016, qui autorise Savoie Déchets à augmenter sa capacité de traitement de 115 000t à 120 000t/an d'ordures ménagères.

L'usine peut traiter **40 000t/an de boues** de stations d'épuration urbaines et **120 000t/an de déchets non recyclables** dont :

- Des ordures ménagères (OM),
- Des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI),
- Des déchets d'activités économiques (DAE), provenant des entreprises et pouvant être assimilés aux ordures ménagères,
- Des encombrants incinérables provenant des déchetteries.

L'INCINÉRATION DES DÉCHETS PRODUIT DE LA CHALEUR TRANSFORMÉE EN ÉNERGIE.

Grâce à un coefficient de **valorisation énergétique de 78,4 %** (selon la formule de calcul de performance énergétique en vigueur), l'équipement industriel de Chambéry conserve en 2021 **son appellation « UVE » (unité de valorisation énergétique)**. Cette dénomination caractérise les unités d'incinération des déchets produisant de l'électricité ou de la chaleur avec un taux supérieur à 0,65 (selon la formule en vigueur).

L'UVETD dispose de **trois lignes d'incinération** comprenant chacune :

- Un four à gradins d'une capacité de 5 tonnes/heure,
- Une tour de traitement des boues et de destruction des oxydes d'azote,
- Une chaudière produisant de la vapeur,
- Un traitement des fumées de type sec répondant aux normes de dépollution en vigueur,
- Une unité de valorisation électrique de la vapeur à l'aide de turbo-alternateurs,
- Une unité de valorisation thermique : production de chaleur transmise sur le réseau de chauffage urbain limitant l'utilisation de combustibles fossiles (gaz et fuel).

UVETD EN CHIFFRES

En 2021, l'UVETD a produit :

25 000

Tonnes de CO₂ économisées



26 454 MWh
d'électricité dont :

- **16 595 MWh** vendus à EDF
- **9 859 MWh** autoconsommés pour son fonctionnement propre.



Besoins annuels en électricité de près de **3 812 foyers.**



101 324 MWh
de vapeur dont :

- **84 002 MWh** vendus au chauffage urbain,
- **17 322 MWh** autoconsommés pour son fonctionnement propre.



Besoins annuels en chauffage et eau chaude de près de **10 086 foyers**

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

Les DASRI suivent un parcours spécifique au sein de l'UVETD.

Les transporteurs livrent les DASRI dans des bacs spécifiques vers un hall de stockage dédié. Les bacs sont enregistrés (pour garantir leur traitement sous 48 heures), pesés, contrôlés (détection de la radioactivité). Les DASRI sont ensuite vidés dans une navette, qui va les déverser dans les fours où ils seront incinérés avec les déchets ménagers. Les bacs vides sont lavés, et désinfectés dans une machine dédiée, avant d'être stockés, prêts à repartir dans le circuit de collecte. Le flux des bacs pleins est totalement isolé du flux des bacs propres.



Vidage des DASRI dans la navette

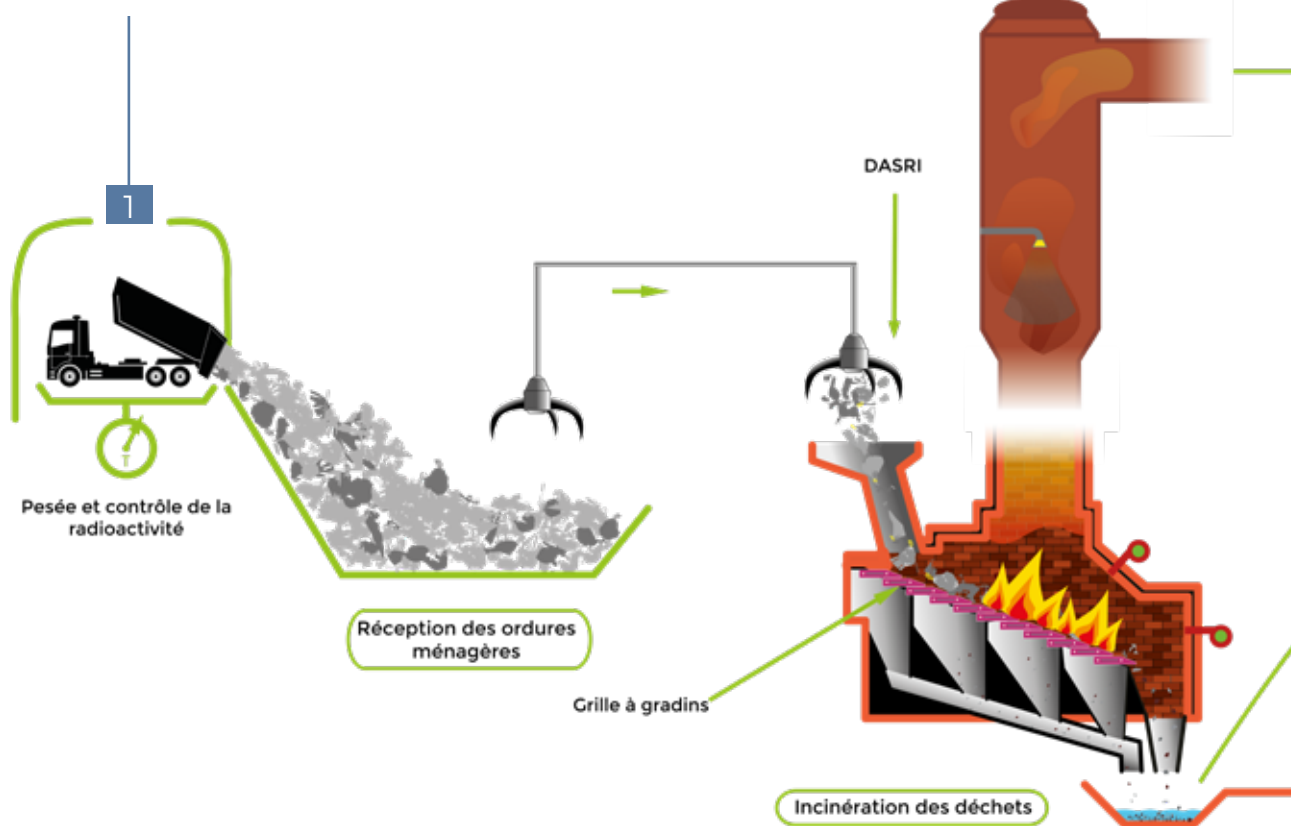
LE PROCESS DE L'UVETD

TRAITEMENT DES BOUES DES STATIONS D'ÉPURATION URBAINES

Les boues sont stockées dans des silos avant d'être pulvérisées à contre-courant des fumées dans les tours IBISOC au-dessus des fours.

LIVRAISON DES DÉCHETS/CHARGEMENTS DES FOURS

Les déchets arrivant sur le site sont pesés à l'entrée et contrôlés (détection de la radioactivité). Ils sont stockés dans une fosse avant d'être repris à l'aide d'un grappin pour alimenter les fours. Les DASRI suivent un parcours spécial (voir page précédente).



COMBUSTION

Dans la trémie de chargement, un poussoir introduit les déchets dans le four. Ils tombent alors sur une grille à gradins dont le mouvement permet leur avancée. Afin d'assurer une combustion la plus complète possible, les déchets ne sont introduits dans le four que lorsque la température est supérieure à 850 °C, ce qui permet de détruire l'ensemble des dioxines générées. L'énergie produite par la combustion des déchets permet de maintenir le four au-dessus de 850 °C. Toutefois, en cas de chute de la température, des brûleurs se mettent automatiquement en service. La combustion est entretenue par apport d'air sous le plan de grilles.

Cet air, qui peut être réchauffé, a trois fonctions :

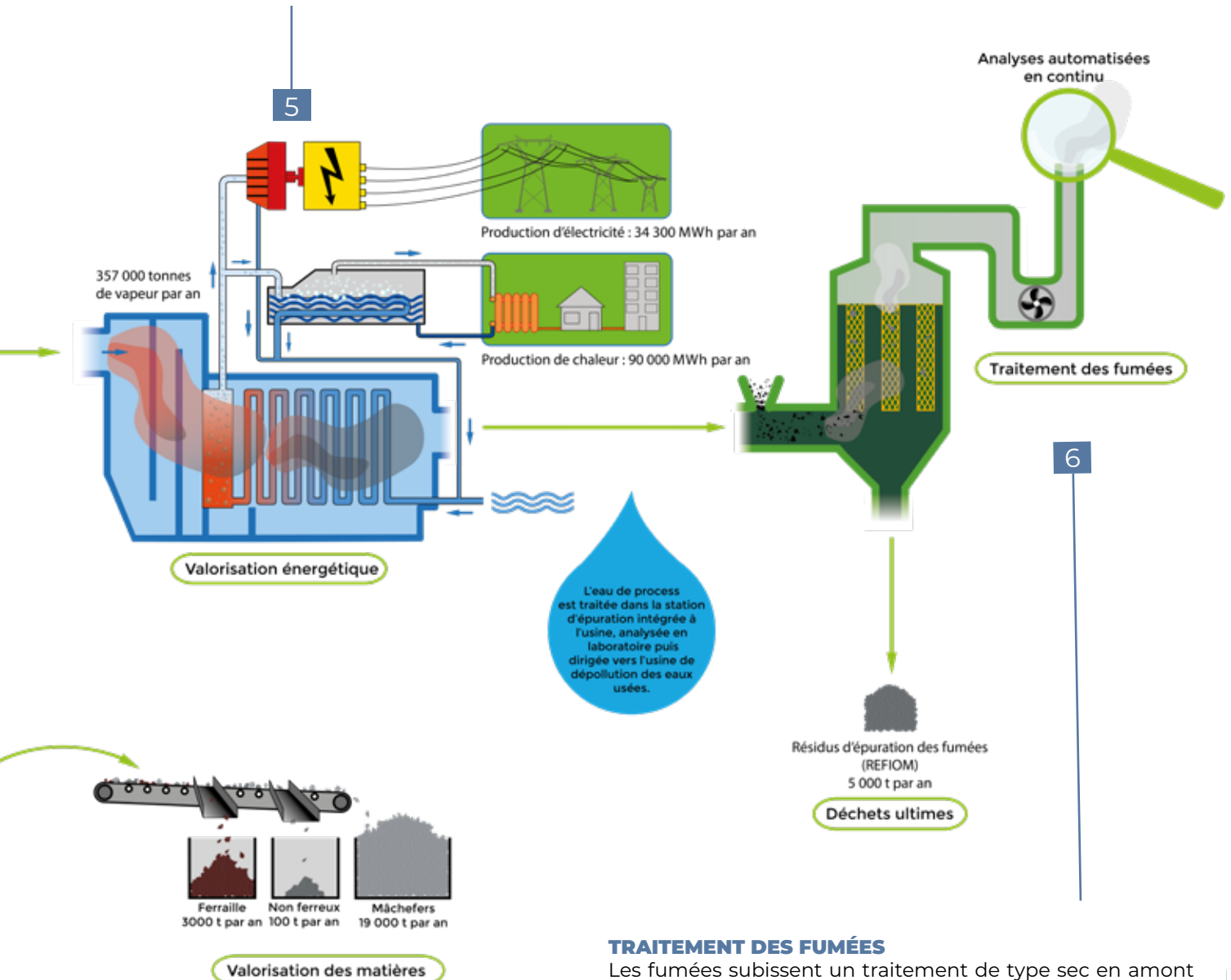
- Sécher les déchets dans la zone d'introduction,
- Réaliser l'incinération dans la partie centrale de la grille,
- Pré-refroidir les mâchefers générés par la combustion des déchets en sortie.

De l'air est également introduit directement dans le foyer afin d'assurer un brassage des gaz pour obtenir leur combustion complète.

RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

En sortie des tours IBISOC, les gaz brûlants sont refroidis dans les chaudières. L'énergie ainsi récupérée en vapeur d'eau sous pression est valorisée sous deux formes :

- En chaleur, au travers d'un réseau de chaleur,
- En électricité grâce à deux turbo-alternateurs, utilisée pour le fonctionnement propre de l'usine pour partie et revendue à EDF pour l'autre.



MÂCHEFERS

Les mâchefers issus des fours sont criblés et déferrailés. Les mâchefers sont ensuite stockés en zone de maturation où des analyses réglementaires sont effectuées pour contrôler leur composition chimique. Ils peuvent être valorisés en travaux publics. Les métaux ferreux et non-ferreux sont revendus pour être recyclés.

TRAITEMENT DES FUMÉES

Les fumées subissent un traitement de type sec en amont d'un filtre à manches et répondeant aux normes en vigueur :

- Injection de bicarbonate de soude permettant de neutraliser et transformer en sels solides les composés acides (chlorhydrique, sulfurique et fluorhydrique),
- Injection de charbon actif pour fixer les dioxines et les métaux lourds,
- Injection d'urée (dont une partie récupérée dans les boues) afin de traiter les oxydes d'azote.

Les gaz épurés sont ensuite évacués par des cheminées équipées d'analyseurs en continu.

Les résidus ainsi que les particules solides (REFIOM*) restants dans les gaz sont récupérés par les filtres à manches pour être traités en Allemagne.

*REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères.

L'INCINÉRATION EN CHIFFRES

Au-delà de la production d'énergie, les sous-produits issus de l'incinération des déchets sont en grande partie valorisables.

19 348 tonnes

de matériaux ont ainsi été valorisées en 2021 :

- **16 600 tonnes** de mâchefers utilisées en travaux publics,
- **2 678 tonnes** de ferrailles recyclées en fonderie,
- **70 tonnes** d'aluminium recyclées en fonderie,

122 312 tonnes

GÉRÉES EN 2021 par Savoie Déchets
(ordures ménagères et assimilés)

5 017 tonnes

de déchets ultimes dirigés vers des installations de stockage :

- **4 625 tonnes** de REFIOM stockés dans d'anciennes mines de sel en Allemagne,
- **181 tonnes** de mâchefers non valorisables dirigés vers des installations de stockage de déchets non-dangereux (ISDND),
- **211 tonnes** dirigées vers des installations de stockage de déchets dangereux (ISDD),



ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES GÉRÉES PAR SAVOIE DÉCHETS

	2021 (en t)	2020 (en t)	Evol. 2021/2020 (en %)
Ordures ménagères résiduelles gérées par Savoie Déchets	122 312	132 341	-7,58%
dont			
Ordures ménagères incinérées à l'UVETD	108 255	114 775	-5,68%
Tonnages d'ordures ménagères résiduelles exportées	14 057	17 566	-19,98%
dont :			
- Unité de Valorisation Énergétique Traitement des Déchets	9 369	12 323	-22,97%
- Tri Mécano-Biologique (TMB)	2 633	3 548	-25,79%
- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)	2 055	1 695	+21,24%

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES INCINÉRÉES À L'UVETD

	2021 (en t)	2020 (en t)	Evol. 2021/2020 (en %)
Ordures ménagères incinérées à l'UVETD	108 255	114 775	-5,68%
dont			
Ordures ménagères résiduelles	104 509	110 903	-5,77%
dont :			
- Ordures Ménagères résiduelles des collectivités adhérentes (hors exportations)	91 888	100 109	-8,21%
- Ordures ménagères collectivités hors Savoie Déchets	0	1 089	-100,00%
- Ordures ménagères entreprise	2 774	3 077	-9,85%
- Refus de tri (freinte incluse)	9 847	6 628	+48,57%
Déchets hospitaliers (DASRI)	2 856	3 037	-5,96%
Autres déchets	890	835	+6,59%

BOUES DE STATION INCINÉRÉES À L'UVETD

	2021 (en t)	2020 (en t)	Evol. 2021/2020 (en %)
Total boues de stations d'épuration urbaines gérées par Savoie Déchets	23 115	20 729	+11,51%

DASRI

Concernant les déchets hospitaliers, (DASRI : GIE, cliniques, hôpitaux), l'UVETD est la seule installation qui traite l'ensemble de ces déchets collectés sur le territoire de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Ain, soit au total 2800 t/an.

En 2021, les tonnages traités (2 856 tonnes) sont en diminution par rapport à 2020 (- 181 t. environ) car l'impact de la crise sanitaire a été moins fort qu'en 2020, de ce fait le tonnage incinéré se retrouve à un niveau similaire à celui de l'année 2019.



Vidage des DASRI dans la navette



Désinfection des bacs après vidage



Stockage des bacs près à repartir dans le circuit de collecte

TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PRODUITS PAR LES COLLECTIVITÉS (TONNAGES INCINÉRÉS À L'UVETD ET TONNAGES EXPORTÉS)

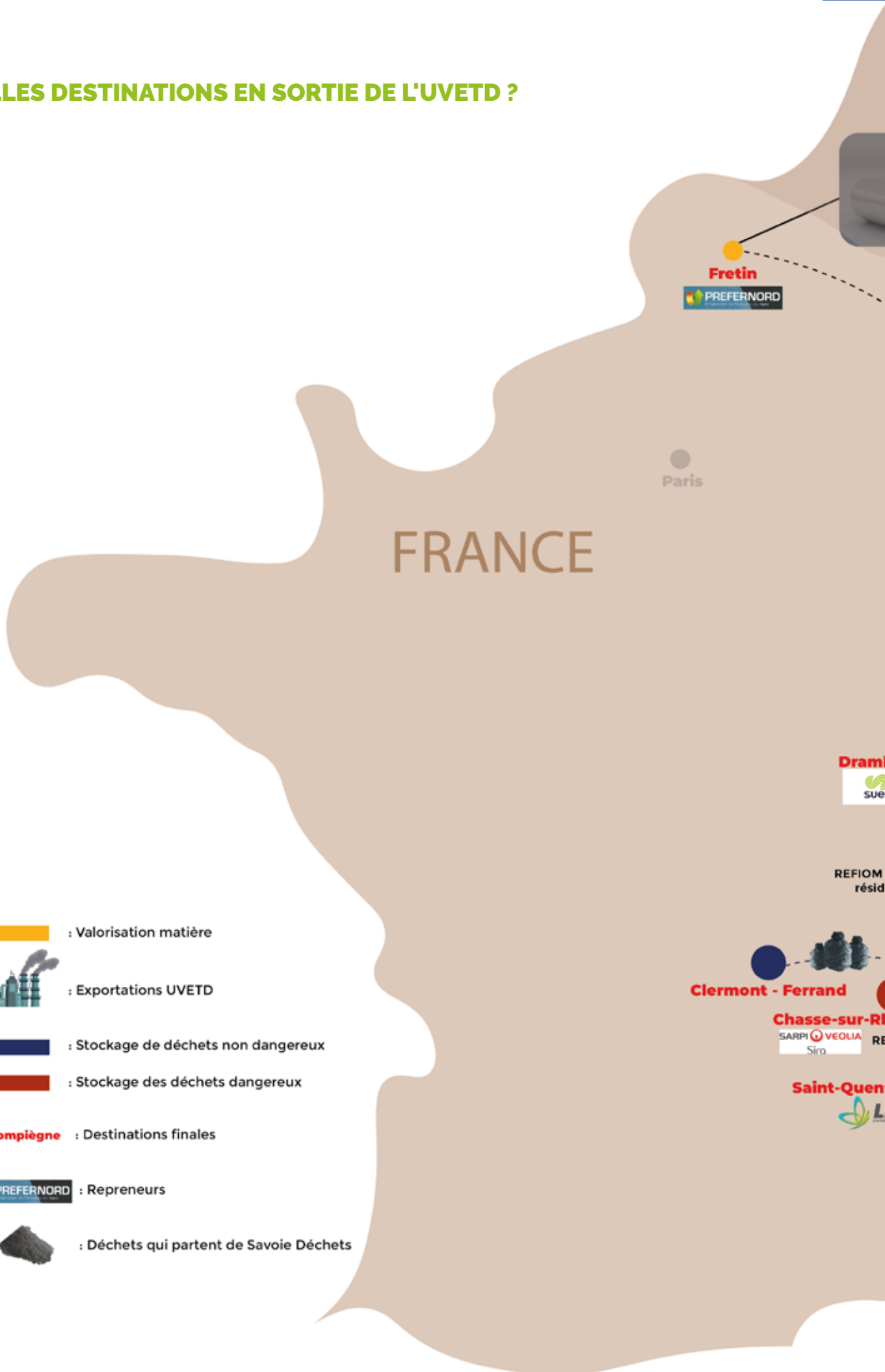
	Pop DGF 2021	2019 (en t)	2020 (en t)	Evol. 2021/2020 (en %)	Ratio (kg/hab 2021)	2021 (en t)	Evol. 2021/2019 (en %)
CC Grand Chambéry	143 787	33 163	34 812	-4,03%	232,35	33 409	+0,74%
CA Grand Lac	82 514	17 957	18 740	-2,91%	220,51	18 195	+1,33%
SIRTOMM	73 426	14 471	14 130	-11,66%	169,99	12 482	-13,74%
CC Lac d'Aiguebelette (CCLA)	6 773	642	673	-2,97%	96,41	653	+1,71%
CC Yenne	7 761	576	665	+58,50%	135,81	1 054	+82,99%
CC Coeur de Chartreuse	19 083	4 035	3 955	+1,87%	211,13	4 029	-0,15%
CC Coeur de Savoie	12 980	2 009	2 156	+0,28%	166,56	2 162	+7,62%
CA Arlysère	68 358	13 578	14 071	-5,58%	194,36	13 286	-2,15%
CC Haute Tarentaise (CCHT)	40 335	12 040	10 179	-26,51%	185,47	7 481	-37,87%
CC Vallées d'Aigueblanche (CCVA)	11 553	2 629	2 419	-13,52%	181,08	2 092	-20,43%
CC Versants d'Aime (CoVA)	24 086	5 060	4 443	-26,36%	135,85	3 272	-35,34%
CC Coeur de Tarentaise (CCCT) CC Val Vanoise (CCVV)	23 371	6 375	4 889	-27,20%	152,28	3 559	-44,17%
	27 134	7 550	6 543	-34,72%	157,40	4 271	-43,43%
TOTAL SAVOIE DÉCHETS	541 161	120 085	117 675	-9,97%	195,77	105 945	-11,77%

Malgré une reprise de l'activité économique, pour les collectivités de Tarentaise et de Maurienne, on constate que la baisse du tonnage incinéré reste importante par rapport à 2020. Elle s'explique par l'absence de saison touristique en 2021, pour cause de crise sanitaire.

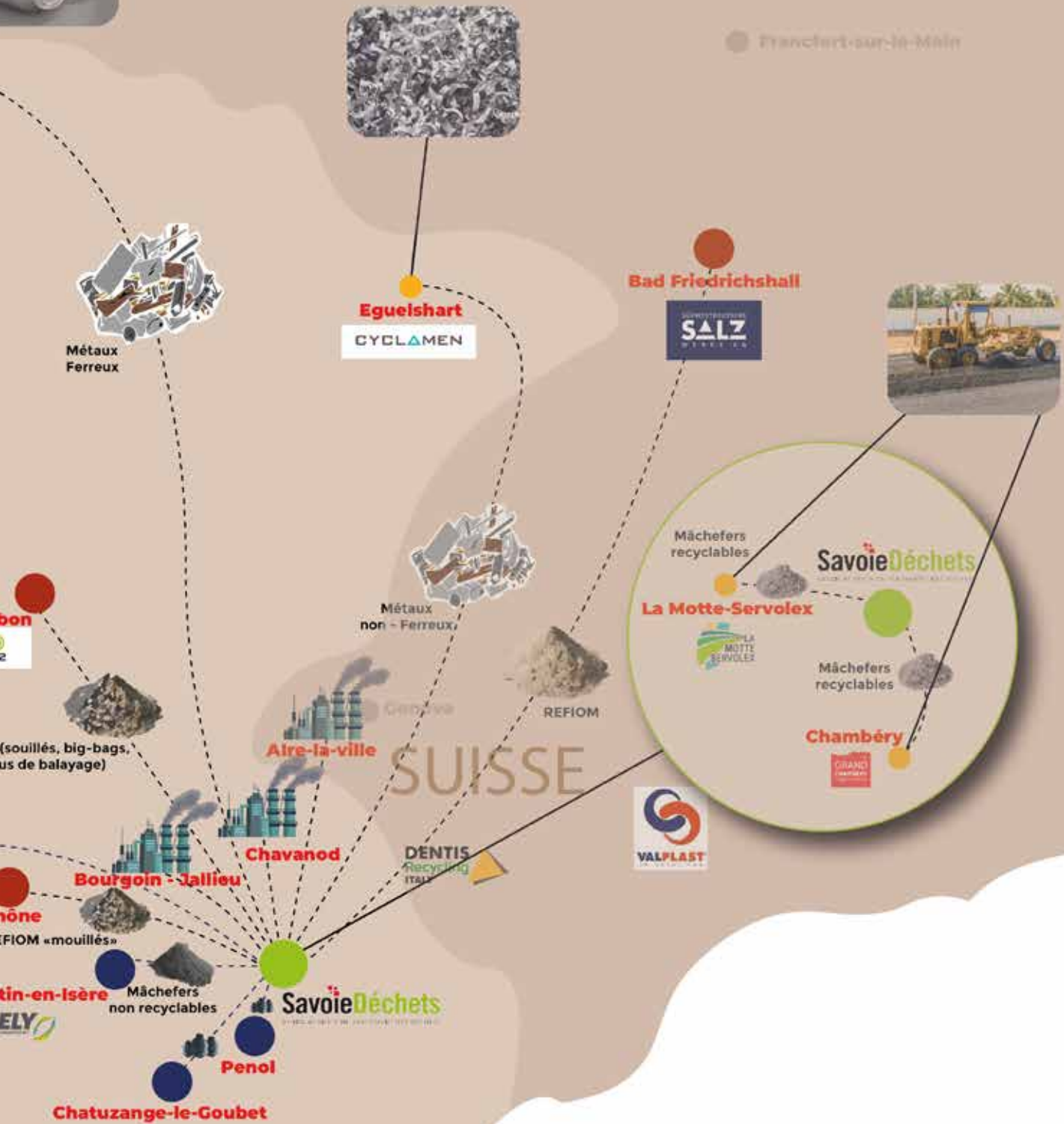
Concernant la Communauté de communes de Yenne, l'augmentation des tonnages d'ordures ménagères s'explique par l'abandon de la tarification incitative en 2021.

QUELLES DESTINATIONS EN SORTIE DE L'UVETD ?

-  : Valorisation matière
-  : Exportations UVETD
-  : Stockage de déchets non dangereux
-  : Stockage des déchets dangereux
- Compiègne** : Destinations finales
-  : Repreneurs
-  : Déchets qui partent de Savoie Déchets



ALLEMAGNE



L'INCINÉRATION ET L'ENVIRONNEMENT



CHOISIR LA CERTIFICATION

L'UVETD de Savoie Déchets est certifiée ISO 14001 depuis 2010 et ISO 50001 depuis 2015. Le processus de certification s'organise autour d'audits de renouvellement tous les 3 ans et d'audits de suivi chaque année. L'audit de suivi de l'ISO 14001 et ISO 50001 s'est déroulé avec succès les 9 et 10 novembre 2021 et permet le maintien de ces certifications.

Norme ISO 14001

Les actions mises en œuvre en 2021 satisfont aux critères de la norme en termes de :

- Optimisation du fonctionnement de la station de traitement interne et réduction de la consommation d'eau,
- Maîtrise des nuisances lumineuses,
- Maîtrise des rejets atmosphériques.

Norme ISO 50001

Savoie Déchets s'est engagé dans une démarche volontaire de certification ISO 50001 en 2015. Le site est certifié depuis novembre 2019 selon la version 2018 de la norme ISO 50001.

Cette certification repose sur quatre objectifs :

- La réduction des consommations et l'augmentation de la production d'énergie,
- La reconnaissance externe,
- La mise en œuvre de meilleures pratiques énergétiques et de l'amélioration en continu,
- L'obtention d'un dégrèvement de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).

Les actions mises en œuvre en 2021 satisfont aux critères de la norme en termes de :

- Augmentation de la production de la vapeur et de l'électricité,
- Optimisation du fonctionnement des consommateurs électriques et amélioration des moyens de mesure.



CONTRÔLES ENVIRONNEMENTAUX

DES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX TOUJOURS CONFORMES

Les trois lignes d'incinération répondent aux exigences de l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2011 portant sur les rejets atmosphériques, les rejets aqueux et l'impact sur l'environnement.

L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué chaque mois à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).





REJETS GAZEUX

Les trois lignes de combustion sont équipées d'analyseurs des paramètres suivants : acide chlorhydrique, dioxyde de soufre (SO₂), oxydes d'azote (NOx), carbone organique total (COT), acide fluorhydrique (HF), poussières, oxygène (O₂), eau (H₂O), dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), ammoniac (NH₃), température (°C), pression, débit.

En complément, chaque ligne est équipée d'un système de prélèvement en continu sur des cartouches pour les dioxines et furanes. Ces cartouches sont envoyées mensuellement dans un laboratoire pour analyses. En parallèle, un organisme indépendant effectue deux fois par an un contrôle de tous ces paramètres en sortie de cheminée. Des contrôles inopinés peuvent également être réalisés à la demande de la Direction régionale de l'équipement de l'aménagement et du logement (DREAL).



UVETD
Analyseurs des dioxines



MESURES DES REJETS GAZEUX

	HCl	SO ₂	NOx	CO	HF	COT	Poussières	NH ₃	Dioxines	Débit	Fonctionnement des fours
Unité	mg/ Nm ₃	mg/ Nm ₃	mg/ Nm ₃	mg/ Nm ₃	mg/ Nm ₃	mg/ Nm ₃	mg/ Nm ₃	mg/ Nm ₃	mg	KNm ³ / h	J hh:mm
Ligne de four 1	7,85	21,59	92,76	2,09	0,08	0,77	1,42	0,83	0,41	30 415	315j 20:22
Ligne de four 2	7,77	19,34	103,22	2,34	0,14	2,78	0,18	0,31	0,74	36 876	313j 4:36
Ligne de four 3	7,69	13,91	120,25	3,07	0,33	0,05	1,40	0,41	2,82	32 215	279j 07:52
Moyenne 2021*	7,77	18,44	104,96	2,48	0,18	1,32	0,94	0,51	1,27		
Maximum réglementaire	10	50	200	50	1	10	10	10	67,89		

*les moyennes indiquées intègrent les temps de fonctionnement de chacune des lignes



SURVEILLANCE DE L'IMPACT DE L'INSTALLATION

Suite à une modélisation des retombées atmosphériques, des sites de prélèvements ont été validés par la DREAL.

Des mesures sont réalisées par des organismes agréés indépendants dans les domaines suivants :

- Les lichens,
- Les retombées atmosphériques de polluants (par jauges Owen),

Elles permettent la détermination de la concentration de polluants, et une fréquence annuelle, concernant :

- Les dioxines et furanes (PCDD/PCDF),
- Les métaux lourds.



Ordinateurs de contrôle



REJETS AQUEUX

Tous les effluents liquides du site, y compris les eaux de pluie et de ruissellement, sont canalisés et traités suivant leurs origines.

Pour les rejets aqueux de type industriel et pour les voiries, les eaux sont traitées dans la station d'épuration interne de l'usine, avant d'être renvoyées à l'Unité de dépollution des eaux usées (UDEP) de Grand Chambéry. Les paramètres pH, température et débit sont suivis en continu. Le carbone organique (COT), la demande chimique en oxygène (DCO) et les matières en suspension (MES) font l'objet d'une analyse quotidienne. Une fois par mois, un organisme indépendant effectue un contrôle de ces paramètres ainsi que celui de l'azote organique et ammoniacal (NTK), métaux lourds (mercure, cadmium, thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et Halogènes Organiques Absorbables (AOX). Deux fois par an, un organisme indépendant effectue un contrôle sur les dioxines et furanes.



MESURES DES REJETS AQUEUX

	pH	T°	Débit	MEST	DCO	DBO5	Azote Kjeldahl (NTK)	Fluorures	Cyanures libres	AOX	Cadmium
Unité	-	°C	m ³ /j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l
Moyenne 2021	7,39	26,18	26,15	27,75	155,42	56,58	11,05	0,49	50,00	0,28	0,001
Maximum Réglementaire	5,5<ph>8,5	<30	400	1000	1500	800	200	15	100	1	0,05
	Thallium	Arsenic	Plomb	Chrome	Chrome VI	Cuivre	Nickel	Zinc	Mercure	HTC	Dioxines (PCDD) Furannes (PCDF)
Unité	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l
Moyenne 2021	5,00	0,005	0,01	0,031	10,00	0,01	0,01	0,13	0,10	0,06	0,00
Maximum Réglementaire	50	0,1	0,2	0,5	100	0,5	0,5	1,5	30	5	0,3*10⁽⁻⁶⁾

Les eaux de voirie non souillées sont rejetées dans le milieu naturel via un décanteur-déshuileur.

Les eaux de toiture sont rejetées directement dans le milieu naturel.

Pour les rejets aqueux en milieu naturel, une fois par an, un organisme extérieur effectue un contrôle des paramètres débit, température, pH, matières en suspension (MES), Carbone organique (COT), demande chimique en oxygène (DCO), métaux lourds (mercure, cadmium, thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et Halogènes Organiques Absorbables (AOX), dioxines et furanes.



CONTRÔLES DES APPAREILLAGES DE MESURES

Les appareils de mesures sont inspectés chaque année pour garantir la fiabilité des contrôles.



UVETD
Analyseurs des rejets



CONTRÔLES DES ÉMISSIONS SONORES

Des mesures sont effectuées tous les trois ans à proximité de l'usine pour contrôler les niveaux sonores conformément à l'arrêté préfectoral.

Le dernier contrôle effectué en 2021 était conforme.

Depuis 2006, date de la modernisation de l'usine, les résultats ont toujours été conformes à la réglementation et aucun impact sur l'environnement n'a jamais été constaté.



LES INDICATEURS FINANCIERS

La maîtrise des coûts de fonctionnement des installations, tout comme la préoccupation de l'impact sur l'environnement et le respect de la réglementation, est l'une des priorités des élus et des agents de Savoie Déchets. Dans ce sens, les décisions prises et les investissements effectués en faveur du tri et de la valorisation des déchets contribuent à limiter l'évolution des coûts, tout en maintenant un service public de qualité.



UVETD

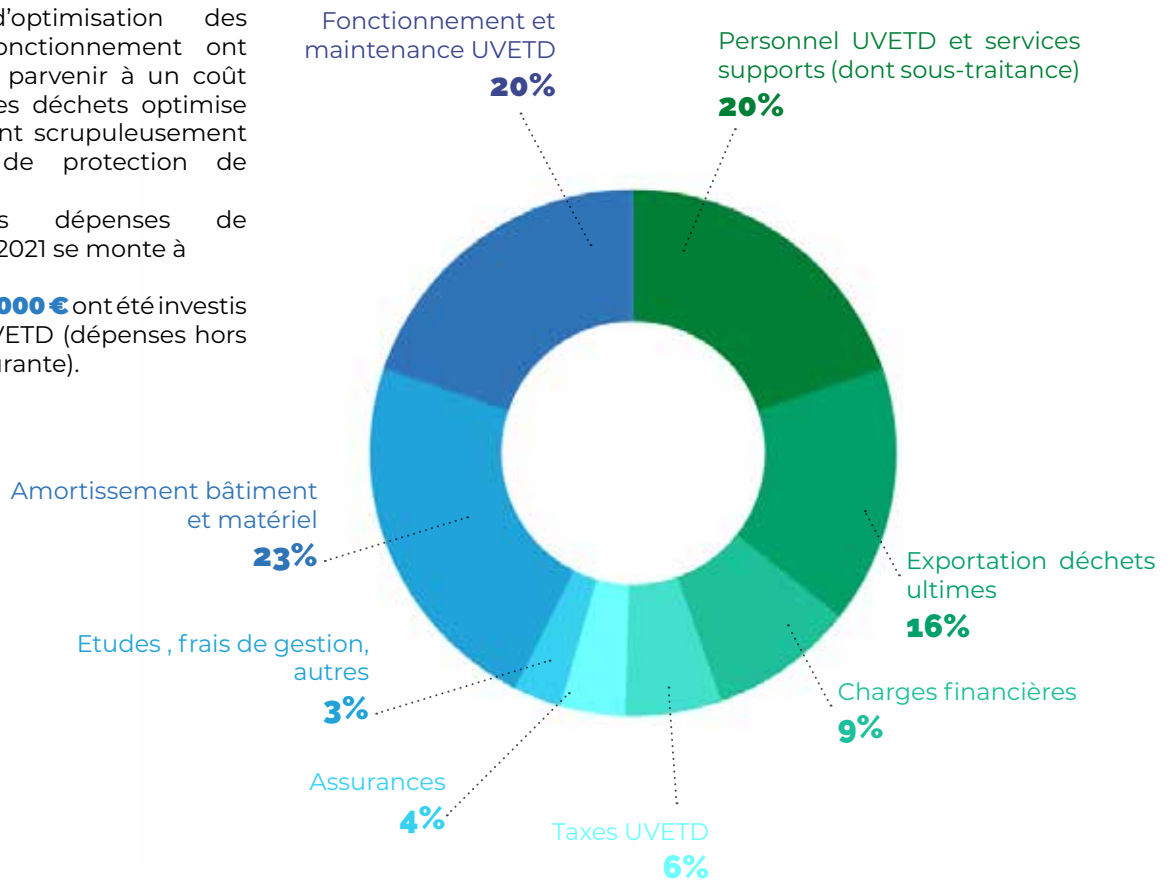


DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement ont pour objectif de parvenir à un coût de traitement des déchets optimisé tout en respectant scrupuleusement les impératifs de protection de l'environnement.

Le total des dépenses de fonctionnement 2021 se monte à **20 328 621 €**.

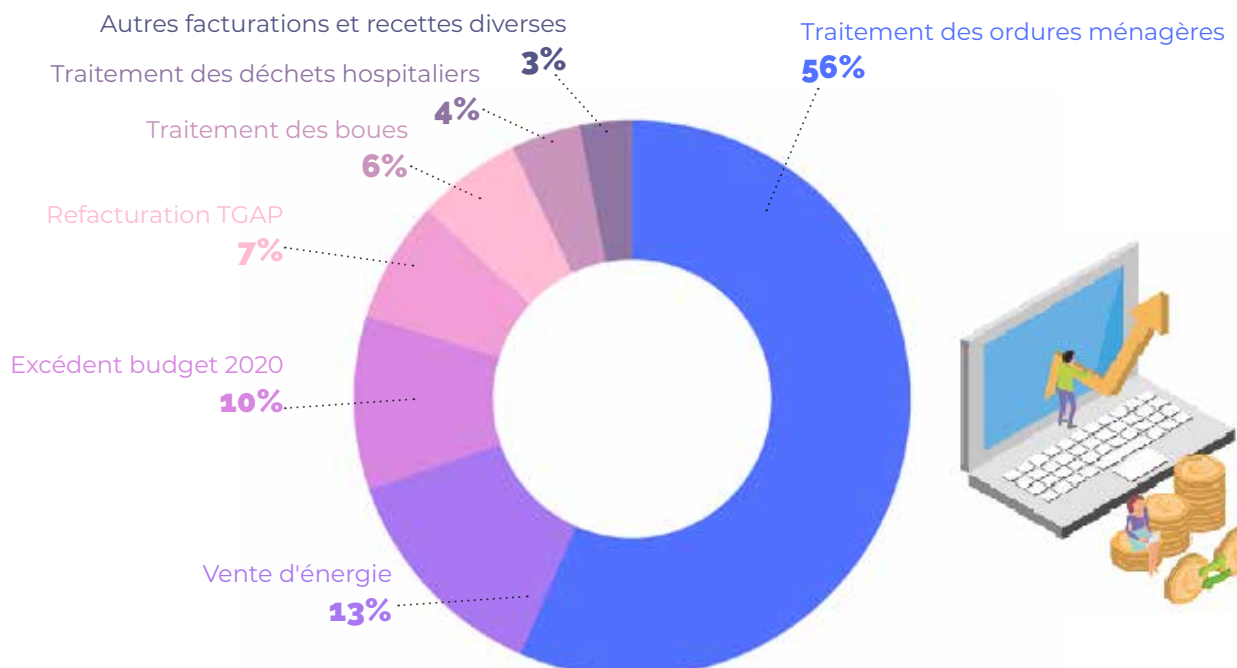
Par ailleurs, **2 102 000 €** ont été investis en 2021 dans l'UVETD (dépenses hors maintenance courante).



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes de fonctionnement 2021 se monte à **19 887 647 €** hors résultat antérieur.

Le total est de **21 887 647 €** en intégrant les résultats antérieurs, soit un résultat positif de **1 559 026 €**.



CENTRE DE TRI



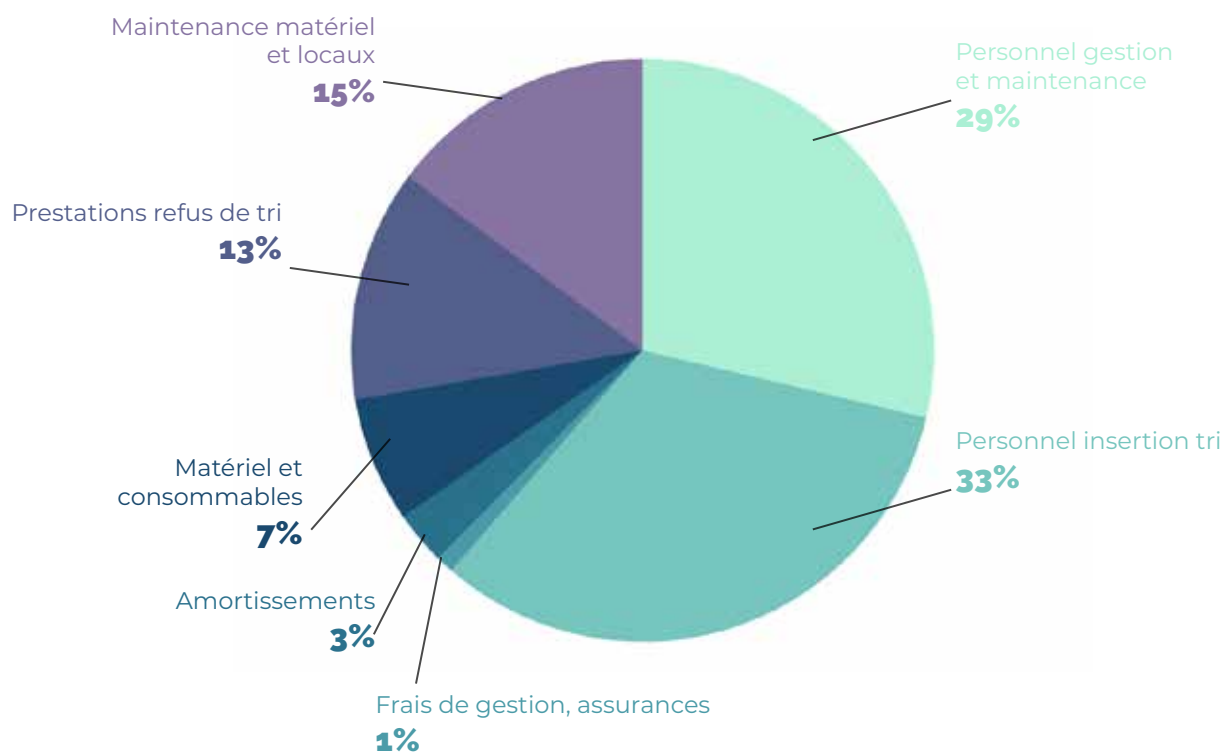
CENTRE DE TRI DE CHAMBERY

Dépenses 2021 **4 177 341 €**

Recettes 2021 **4 049 718 €**

En intégrant les résultats antérieurs, les recettes sont de **4 149 718 €**, soit un résultat négatif de **27 623 €**.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



PRESTATIONS DE TRI

PRESTATIONS DE TRI 2021	CHAMBERY
Collecte sélective	3 595 900€
Cartons déchetteries	99 500€
Autres cartons, DAE, divers	106 300€
TOTAL	3 801 740€



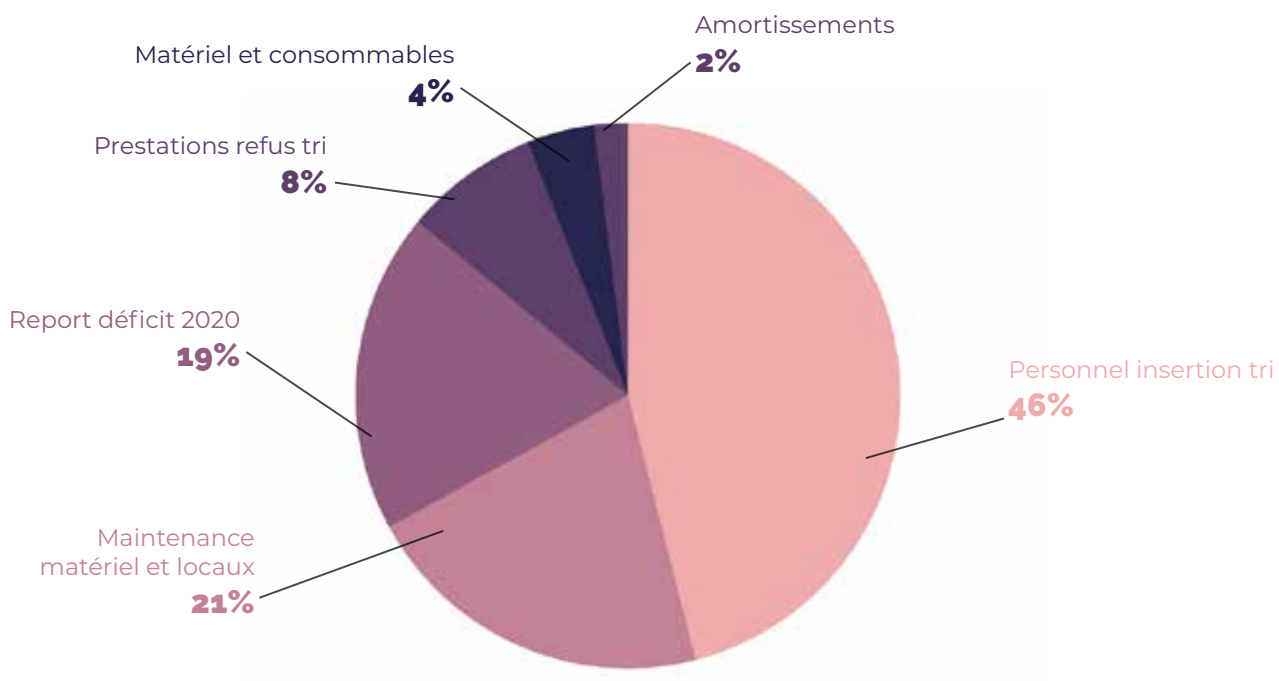
CENTRE DE TRI DE GILLY-SUR-ISÈRE

Dépenses 2021 **1 749 636 €**

Recettes 2021 **1 274 172 €**

En intégrant les résultats antérieurs, les dépenses sont de **2 154 947 €**.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PRESTATIONS DE TRI 2021	GILLY-SUR-ISÈRE
Collecte sélective	1 089 700€
Cartons déchetteries	56 300€
Autres cartons, DAE, divers	102 600€
TOTAL	1 248 600€



TARIFICATION

TRAITEMENT À L'UVETD	TARIFS 2021 HT	TARIFS 2022 HT
Déchets hospitaliers	291,50 à 351,50 €/t	291,50 à 351,50 €/t
OM collectivités adhérentes*	111,27 €/t	118,50 €/t
OM autres clients publics et établissements de santé*	115,27 €/t	122,50 €/t
OM clients privés*	180,00 €/t	192,00 €/t
Incinérables provenant de déchetteries*	111,27 €/t	118,50 €/t
Refus de l'UDEP de Grand Chambéry*	111,27 €/t	118,50 €/t
Boues*	55,00 à 60,00 €/t	60,00 à 65,00 €/t



TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES	TARIFS 2021 HT	TARIFS 2022 HT
Flux multi-matériaux	158,00 €/t	180,00 €/t
Flux emballages	237,00 €/t	270,00 €/t
Flux papiers	42,00 €/t	47,50 €/t
Flux cartons adhérents - Clients extérieurs	26,65 €/t à 29,70 €/t	30,00 €/t à 33,50 €/t



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Directrice de la publication : Marie BENEVISE, Présidente

Conception/rédaction : SAVOIE DÉCHETS


Création graphique, mise en page et relecture : SAVOIE
DECHETS

Crédits : L. Beaumont-Atelier-111 - Grand Chambéry -
NEWARU Caméléon/Berthier - Adobe Stock - Freepik -
Vecteezy - Pixabay - Solucir

Tirage : 500 ex. sur papier recyclé - Juillet 2022

Ce document est établi conformément aux articles L.5211-39,
L.2224-5 du Code général des Collectivités territoriales et du
décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur
le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Retrouvez le rapport d'activités 2021 sur :
www.savoie-dechets.fr



Grand Chambéry - Grand Lac - SIRTOM de Maurienne - Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette - Communauté de communes de Yenne - Communauté de communes Coeur de Chartreuse - Communauté de communes Coeur de Savoie - Communauté d'agglomération Arlysère - Communauté de communes de Haute Tarentaise - Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche - Communauté de communes des Versants d'Aime - Communauté de Communes Coeur de Tarentaise - Communauté de communes Val Vanoise

SavoieDéchets
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

PLUS D' INFORMATIONS

336, rue de Chantabord - CS 22425
73 024 Chambéry Cedex

04 79 68 35 00 / contact@savoie-dechets.fr
Fax. 04 79 68 35 01

